

**RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION EXTERNE  
DU PROJET « APPUI A L'AGRICULTURE DE  
SUBSITANCE DANS LE NORD-EST D'HAÏTI »**

**Vallières et Mombin Crochu**

**MISSION REALISEE POUR LE COMPTE  
DU COMITE PROTOS HAÏTI**

**Du 04 au 17 avril 2001**

**David Nicolas  
Christophe Eberhart**

**Mai 2001**



**CICDA - Centre International de Coopération pour le Développement  
Agricole**

45bis, avenue de la Belle Gabrielle – 94736 NOGENT SUR MARNE - FRANCE  
Tel : 01 43 94 72 01 – Fax : 01 43 94 72 17  
[cicda@cicda.org](mailto:cicda@cicda.org)

# Sommaire

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. DEROULEMENT DE LA MISSION.....</b>	<b>4</b>
<b>4. HISTORIQUE ET ORGANISATION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
4.1. L'ORIGINE DU PROJET .....	4
4.2. LE CONTENU DU PROJET .....	5
4.3. L'ORGANISATION DU PROJET .....	7
<b>5. LE VOLET MAITRISE DE L'EAU.....</b>	<b>9</b>
5.1. LES CITERNES FAMILIALES.....	9
5.1.1. <i>Actions réalisées et résultats obtenus</i> .....	9
5.1.2. <i>Analyse de la situation et évaluation des actions</i> .....	10
5.2. LES MICRO-BARRAGES.....	13
5.2.1. <i>Actions réalisées et résultats obtenus</i> .....	13
5.2.2. <i>Analyse de la situation et évaluation des actions</i> .....	14
5.3. LES AMENAGEMENTS DE RAVINES.....	15
5.3.1. <i>Actions réalisées et résultats obtenus</i> .....	15
5.3.2. <i>Analyse de la situation et évaluation des actions</i> .....	16
5.4. LES PEPINIERES.....	17
5.4.1. <i>Actions réalisées et résultats obtenus</i> .....	17
5.4.2. <i>Analyse de la situation et évaluation des actions</i> .....	17
5.5. L'IRRIGATION A PETITE ECHELLE : POMPES A PEDALES ET GOUTTE A GOUTTE .....	18
<b>6. LE VOLET INTRANTS ET CREDIT .....</b>	<b>19</b>
6.1. LES BOUTIQUES D'INTRANTS .....	19
6.1.1. <i>Actions réalisées et résultats obtenus</i> .....	19
6.1.2. <i>Analyse de la situation et évaluation des actions</i> .....	22
6.2. LE CREDIT.....	24
6.2.1. <i>Actions réalisées et résultats obtenus</i> .....	24
6.2.2. <i>Analyse de la situation et évaluation des actions</i> .....	25
6.3. LE STOCKAGE.....	26
<b>7. LE VOLET ORGANISATIONS PAYSANNES ET AUTO-PROMOTION.....</b>	<b>27</b>
7.1. ACTIONS REALISEES ET RESULTATS OBTENUS .....	27
7.2. LES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA ZONE .....	28
<b>8. ANALYSE DE LA STRATEGIE GLOBALE DU PROJET.....</b>	<b>31</b>
8.1. FORCES ET FAIBLESSES DE LA STRATEGIE .....	31
8.2. L'ORGANISATION INTERNE DE L'EQUIPE ET DU CPH.....	32
8.3. RELATION AVEC D'AUTRES ACTEURS.....	33
<b>9. PROPOSITIONS .....</b>	<b>34</b>
9.1. LES ACTIVITES QUI MERITENT D'ETRE POURSUIVIES ET RENFORCEES .....	34
9.2. LES ACTIVITES QUI DEVRAIENT ETRE SUSPENDUES .....	35
9.3. DES PROBLEMATIQUES IMPORTANTES QUI MERITENT D'ETRE APPROFONDIES .....	35
<i>Zone de Mombin</i> .....	35
<i>Zone de Vallières</i> .....	37

9.4. PROPOSITIONS SUR LES STRATEGIES GLOBALES DU PROJET .....	38
<b>10. LES LEÇONS DE L'EXPERIENCE POUR UNE STRATEGIE AGRICOLE DU CPH .....</b>	<b>39</b>

## **1. INTRODUCTION**

Ce rapport concerne l'évaluation externe du projet « appui à l'agriculture de subsistance dans le Nord-est d'Haïti », action de coopération menée depuis 1997 par PROTOS Belgique et le CPH.

Après un rappel des termes de référence, du déroulement de la mission et une présentation du projet, les chapitres 5, 6 et 7 présentent un bilan des trois grands volets du projet. Dans ces chapitres, l'analyse de chaque action comprend une première partie qui permet d'établir un constat sur les réalisations et les résultats obtenus. Puis, une seconde partie présente l'évaluation des actions. Celle-ci a été réalisée à partir de quatre grandes variables :

- L'adaptation aux besoins et aux réalités de la zone ;
- La rentabilité et la viabilité économique ;
- La pérennité et la reproductibilité ;
- La pertinence de la stratégie d'intervention.

Le huitième chapitre a pour objectif d'analyser la stratégie du projet dans son ensemble, et de reprendre de manière synthétique les différents points abordés dans l'analyse par volet et par action.

L'avant dernier chapitre présente des recommandations sur chaque action du projet et des propositions plus globales sur différentes pistes qui sont apparues intéressantes pour l'avenir.

Enfin, le dernier chapitre tente de mettre en évidence les points saillants, utiles pour la réflexion sur la stratégie agricole dans laquelle s'engage le CPH.

## **2. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE**

Les termes de référence de l'évaluation concernaient principalement les points suivants :

1. Comment le CPH a abouti à améliorer les *capacités des groupes cibles* en matière :
  - d'amélioration de la production agricole (amélioration des capacités techniques-organisationnelles et meilleur accès aux moyens de production);
  - la prise en charge par les bénéficiaires de leur propre plan de développementet comment le CPH a pu renforcer ses propres capacités d'intermédiation en matière d'approche participative et responsabilisation des groupes cibles?
2. Comment les approches du secteur hydraulique de CPH en matière *d'ingénierie sociale* sont valorisées dans les projets agricoles (construction citernes, barrages, contractualisation, ...) du CPH?
3. Quelles sont les *relations avec les autres organisations* d'appui qui interviennent dans le même secteur et dans la même zone? Est-ce que l'approche est différente? Quelles sont les démarches d'harmonisation de CPH?

4. Quelles sont les *relations organisationnelles hiérarchiques/de collaboration/de communication/d'appui/financiers* au niveau de l'équipe de CPH ? Quel rôle jouent les différents niveaux (bénéficiaires, techniciens, agronome, coordonnateur, coopérante-ONG, directeur,...) pour la mise en oeuvre des actions? Quels sont les acquis et les marges de progrès par rapport à ces différentes relations?
5. Comment les *éléments stratégiques transversales* de CPH (participation, genre, développement local) sont appliqués de façon méthodologique/pratique sur le terrain?
6. Quels sont les *leçons/les acquis* de ce projet qui peuvent être valorisés dans une nouvelle stratégie agricole et quelles sont les *marges de progrès* de ce projet qui seront à prendre en compte dans l'application d'une nouvelle stratégie agricole.

Lors d'une première réunion de travail en début de mission, un point a été ajouté à ces termes de référence : quelle est la pertinence des actions par rapport aux réalités et potentiels des zones ?

### **3. DEROULEMENT DE LA MISSION**

- 22 mars** : Réunion de travail avec Anne Coutteel de PROTOS
- 23 mars** : Réunion de travail avec l'équipe du CPH Port-au-Prince
- 04 avril** : Voyage à Mombin Crochu, réunion avec l'équipe de Mombin et Vallières
- 05 avril** : Visite de la zone de Rosie
- 06 avril** : Visite des zones de Mayaya et Baronsy
- 07 avril** : Visite de la zone l'Aguamithe
- 08 avril** : Visite de la zone Baronsy
- 09 avril** : Visite des zones de Dimini et Pont Sable, marche à Vallières
- 10 avril** : Travail à Vallières : boutique, pépinière et réunion avec l'équipe
- 11 avril** : Visite des zones de Madeleine et Laciné
- 12 avril** : Restitution à l'équipe de Mombin et Vallières
- 13 avril** : Travail à Vallières : compléments avec l'équipe, analyse des documents et synthèse
- du 14 au 16 avril** : traitement de l'information et rédaction du rapport provisoire
- 17 avril** : réunion de restitution à l'équipe du CPH Port-au-Prince

### **4. HISTORIQUE ET ORGANISATION DU PROJET**

#### **4.1. L'origine du projet**

Le projet d'appui à l'agriculture de subsistance, financé par Bilance et la Coopération Belge pour une durée de trois ans, a débuté en décembre 1998 et doit prendre fin en décembre 2001. Cependant, ce projet est la continuité d'actions menées par le CPH durant plusieurs années avant 1998 dans les deux zones, Vallières et Mombin Crochu. Afin de mieux comprendre les orientations et le sens des actions menées depuis un peu plus de deux ans, il est nécessaire de rappeler ces antécédents.

Le programme de Vallières a été mis en place en 1993, à la suite d'une première action de développement de la pisciculture menée par PROTOS dans la région voisine de Fort Liberté depuis 1978. Les demandes d'appui de la part de paysans originaires de Vallières, qui

avaient participé aux activités de formation et vulgarisation du projet piscicole, ont abouti à la nomination d'un agronome de CPH à Vallières à partir de 1993. Des bassins piscicoles ont alors été construits dans différentes localités où un potentiel existait d'un point de vue hydraulique. L'intervention du projet actuel, dans sept localités éloignées les unes des autres, est en quelque sorte un héritage de cette première phase. De la même façon, le volet crédit mené actuellement est le résultat d'un système de crédit mis en place à cette époque pour le financement des bassins piscicoles et qui s'est peu à peu élargi à d'autres activités. La mise en place de la boutique d'intrants de Vallières date également de 1994. A partir de 1995, le CPH diversifie ses activités avec le financement du programme de réhabilitation de l'Union européenne, notamment la construction de citernes familiales et la mise en place de pépinières. L'action s'est poursuivie sans réelle interruption, avec une équipe constituée d'un agronome et de deux techniciens, jusqu'au démarrage du programme financé par Bilance et la Coopération Belge à partir de décembre 1998.

Un agronome de CPH a été en poste à Mombin Crochu à partir d'avril 94 pour développer une action de reboisement et de protection des sources des systèmes d'eau potable, terminés par CPH au début des années 90. L'église catholique menait alors un programme, financé par Bilance, centré principalement sur l'animation et la constitution de groupements paysans. Fin 96, au départ du prêtre belge responsable de cette action, le projet est repris par CPH. Certains aspects du projet actuel sont donc directement hérités de cette phase, notamment le choix des 9 localités d'intervention qui correspondaient au départ aux «chapelles» de l'église, ainsi que l'activité crédit qui avait démarré dans trois zones en 1995, puis étendue à cinq zones en 1996. Cependant, dans la nouvelle phase le CPH opère un virage stratégique important : trois techniciens sont recrutés et l'équipe de 6 animateurs est progressivement réduite. Il ne reste qu'une seule animatrice à l'heure actuelle.

Au cours de l'année 97, le CPH mène un processus de formulation d'une nouvelle stratégie, avec notamment la réalisation d'un séminaire PIPO (Planification des Interventions Par Objectifs) qui a réuni un ensemble d'acteurs de Mombin et Vallières (élus locaux, organisations paysannes, services de l'état, autres intervenants). L'arbre des problèmes construit a été la base pour l'élaboration du nouveau programme pour les deux zones de Mombin Crochu et Vallières, qui débutera en décembre 1998.

Mis à part l'aménagement des ravines, l'ensemble des actions menées par le nouveau programme en 1999 et 2000 reposait sur des activités initiées par le CPH entre 1994 et 1998.

## **4.2. Le contenu du projet**

Le document du projet d'octobre 97 présente des objectifs et des résultats qui sont repris sous forme de cadre logique au moment du démarrage de l'action. Des indicateurs objectivement vérifiables sont alors définis. Ils seront précisés et affinés au cours du premier semestre de l'année 2000. Les objectifs et résultats attendus du cadre logique correspondent à quatre grands volets :

### Le volet maîtrise de l'eau

- Objectif 1 : L'eau de pluie et des rivières est mieux conservée et gérée pour des fins agricoles
  - 4 à 5 micro-barrages canalisent l'eau des rivières pour l'irrigation et la sécurisation de la production vivrière

- L'eau de pluie est récupérée et conservée dans les citernes familiales pour du maraîchage (50 citernes construites ou réparées)
- Des expériences sont acquises par les bénéficiaires en technologie d'irrigation à petite échelle (expérimentation pompes à pédale et goutte à goutte)
- Les techniques appropriées de conservation des eaux et du sol sont connues, maîtrisées et utilisées (aménagement de ravines et pépinières)

#### Le volet intrant et crédit

- Objectif 2 : L'accès aux moyens de production est amélioré
  - Un système de crédit viable et autonome est en place
  - Des propositions d'alternatives aux intrants coûteux sont expérimentées et adoptées
  - Des boutiques agricoles viables offrent des intrants nécessaires et des outils adaptés

#### Le volet appui aux organisations paysannes

- Objectif 3 : Les paysans / paysannes ont renforcé leurs capacités à prendre en main leur propre développement
  - Les paysans / paysannes qui participent au programme comprennent les causes et les effets des problèmes et les conséquences des solutions envisagées par l'action dans laquelle ils sont impliqués. Des comités de réflexion sont fonctionnels pour chaque groupe d'activités. Des femmes participent en nombre suffisant dans ces comités et y jouent un rôle actif.
  - Le MMKZ et autres organisations paysannes sont devenues plus fortes, et des échanges existent entre les organisations paysannes le plus structurées.
  - Le centre de formation de Mombin Crochu est au service et est fréquemment utilisé par les organisations paysannes

#### Le volet renforcement institutionnel du CPH

- Objectif 4 : CPH a renforcé ses capacités d'encadrement du monde paysan selon une approche participative et responsabilisante
  - Les cadres du CPH maîtrisent les techniques participatives de gestion du cycle de projets
  - CPH a renforcé ses compétences techniques et méthodologiques dans les domaines de gestion de l'eau à but agricole et de l'épargne – crédit.
  - CPH a affiné son approche en recherche – action – vulgarisation

- CPH met ses compétences au service d'autres institutions et organisations.

Le document de projet souligne également certains axes méthodologiques qui forment la spécificité de la démarche mise en œuvre. On peut citer par exemple :

- La démarche de recherche – action – vulgarisation qui consiste à accompagner l'analyse des problèmes avec les acteurs, de rechercher avec eux des solutions, des expérimentations ou des adaptations ;
- Le choix de travailler auprès de trois catégories d'acteurs : les familles, les groupements paysans existants ou nouveaux et les organisations paysannes ;
- Une démarche d'auto-promotion et de participation des groupes cibles.

### **4.3. L'organisation du projet**

Le CPH était structuré en trois secteurs : 1. Eau potable, 2. Animation, 3. Agriculture. Cependant depuis début 2000, l'équipe animation a été intégrée au secteur eau potable. Jusqu'à la fin de l'année 2000, le secteur agricole de CPH était chargé de trois projets :

1. Le projet Vallières et Mombin ;
2. Le projet agrosylviculture exécuté par le MMP (Mouvement Paysan Papaye) ;
3. Une action d'appui à l'irrigation à Poste Métier.

La coordination du secteur agriculture, était alors assumée par Anne Coutteel, coopérante de PROTOS.

A partir du début de l'année 2001, le CPH s'engage dans un fonctionnement plus autonome par rapport à PROTOS. Les actions en agrosylviculture avec le MMP et en irrigation à Poste Métier sont alors directement appuyées et suivies par PROTOS, et le secteur agriculture du CPH conserve le projet de Mombin Crochu et Vallières. Cette action représente donc maintenant la seule activité du secteur agricole du CPH.

Depuis le début de l'année 2001, la coordination du secteur agricole est prise en charge par Erlande Egalité, qui était jusque là agronome en poste à Vallières. Elle est chargée d'assurer le suivi du projet et d'animer la réflexion du secteur agricole.

Jusqu'à l'année dernière, un agronome coordonnait l'action dans chacune des deux zones de Vallières et Mombin. Depuis le début de l'année 2001, un seul agronome est chargé de la coordination des deux zones.

Dans chaque zone l'équipe est constituée de deux techniciens responsables des activités agricoles pour des localités spécifiques, et d'un technicien chargé du suivi du système de crédit. L'équipe est donc formée de 6 techniciens au total.

En outre, chaque zone bénéficie d'un pépiniériste, et l'équipe de Vallières est renforcée par un « assistant technicien » et celle de Mombin par une animatrice.

Le projet intervient dans des localités spécifiques, réparties sur un territoire très vaste, qui sur un plan administratif recoupe partiellement 5 communes (Mombin, La Victoire, Vallières, Perches, Acul Samedi). Cependant, toutes les activités du projet ne sont pas développées

dans chaque localité. Le tableau suivant permet de mettre en évidence les grandes actions dans chaque zone et le nombre approximatif de familles bénéficiaires :



### *Familles bénéficiaires des actions du projet*

	Ravines	Citernes	Barrages	Pépinières Décentralisées	Crédit *	Boutiques décentralisées
<b>Mombin :</b>						
Rosie	13	6			39	
Lacide					44	
Chevain	9				116	
Guabary	34				52	
Lilette	10				29	
L'Aguamithe					40	X
<b>La Victoire :</b>						
Mayaya		9			60	
Cercady	15				30	
Baronsy	15				43	
Ogwape	15				35	
<b>Vallières :</b>						
Grandon					25	
Dimini	12			40	37	
Pont Sable	3			27	116	X
Grosse Roche					30	
Centre Vallières	19				79	
<b>Perches – Acul samedi :</b>						
Laciné – Madeleine - Maurice	51		35		187	X
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>67</b>	<b>962</b>	

\* Le nombre de familles bénéficiaires du crédit a été évalué approximativement à partir des moyennes de crédit et des montants déboursés par zone. Ces chiffres correspondent au nombre de personnes qui ont accédées au moins une fois au crédit.

## **5. LE VOLET MAITRISE DE L'EAU**

### **5.1. Les citernes familiales**

#### **5.1.1. Actions réalisées et résultats obtenus**

Le projet avait prévu la construction ou la réparation de 50 citernes qui permettent de récupérer l'eau de pluie sur les toits de tôle des maisons et de la conserver pour arroser des parcelles maraîchères.

#### *La réhabilitation des citernes à Vallières :*

En 1995-96, 44 citernes avaient été construites par le CPH avec l'appui du programme de réhabilitation de l'Union européenne. La technique de construction utilisée était celle de citernes enterrées, avec des parois en parpaings (blocs), un fond en béton et une couverture en tôle. Aucun élément en béton armé n'avait été utilisé.

Ces premières réalisations avaient été faites sous la pression des délais courts imposés par le programme réhabilitation de l'Union européenne, qui a fonctionné avec une certaine « logique d'urgence ». Par ailleurs, l'agronome qui avait été recruté par le CPH pour cette action, manquait d'expérience et n'a pas su organiser l'activité de manière adéquate. L'action n'avait alors pas été suffisamment préparée avec la participation des bénéficiaires, et les chantiers ont manqué de suivi et d'accompagnement. Cette situation a eu pour conséquence des problèmes de détournements de ciments par les bénéficiaires et a été la

cause des problèmes de qualité des réalisations. D'autre part, la technique de construction des ouvrages, sans dalle et parois renforcées par du béton armé, n'avait pas été testée dans les conditions de la zone. Le résultat a été désastreux : des fissures sont apparues un an après la fin du chantier, et à part quelques rares exceptions les citernes étaient inutilisables.

Le projet d'appui à l'agriculture de subsistance avait prévu de réhabiliter 20 de ces 44 citernes. Au cours de l'année 2000, 9 d'entre elles ont été réparées par des renforts en béton armé et le rebouchage des fissures. Le coût de la réparation a été de 3.000 à 7.000 gourdes par ouvrage.

A l'heure actuelle, 5 citernes sur 9 se remplissent d'eau et ont été utilisées au moins pour les besoins domestiques. L'absence d'eau dans 4 citernes est due principalement à la dégradation des gouttières dont la remise en état était à la charge des bénéficiaires. Cependant, les travaux d'étanchéité ont été réalisés de manière satisfaisante pour les 9 citernes. 4 familles ont réalisé des plantations de choux de 50 à 160 m<sup>2</sup> à la fin de l'année 2000.

#### La construction de nouvelles citernes à Mombin :

Les ouvrages réalisés à Mombin correspondent à la technique de citernes surélevées avec un renfort en béton armé et une dalle de couverture en béton. 30 citernes étaient prévues, 6 ont été achevées, et 9 sont en cours de construction. La technique permet une plus grande résistance des ouvrages, mais avec un coût beaucoup plus élevé : 34.450 gourdes en moyenne pour les citernes de 25 m<sup>3</sup> et 29.400 gourdes pour celles de 18 m<sup>3</sup>. Pour cette nouvelle étape de construction, les bénéficiaires apportent la main d'œuvre pour le transport des matériaux locaux de construction (sable, gravier et roches) et s'engagent à rembourser 10% du coût de l'ouvrage. La participation des bénéficiaires à la construction des nouvelles citernes a été importante et peut être estimée à une valeur de 4.000 à 5.000 gourdes. Globalement la qualité des constructions est bonne.

Les 6 citernes achevées ont été utilisées fin 2000 pour des plantations maraîchères de très petites surfaces.

### **5.1.2. Analyse de la situation et évaluation des actions**

#### Evaluation de la stratégie d'intervention

A Vallières, la proposition de réhabiliter une dizaine de citernes est une manière pour le CPH d'assumer sa responsabilité de l'échec de la première phase de construction. Cela était nécessaire afin de ne pas perdre la crédibilité de l'institution face aux bénéficiaires. Cependant, une réflexion intéressante a été menée par l'équipe du CPH sur cette expérience. Il n'était pas question de réhabiliter toutes les citernes construites, car d'une part les paysans qui n'avaient pas assumé leurs engagements étaient également en partie responsables de l'échec, et d'autre part, il était indispensable de mettre fin à cette dynamique trop assistencialiste. La démarche du projet a donc été de sélectionner les bénéficiaires les plus motivés par une future mise en valeur des ouvrages, et de limiter à 10 le nombre de réhabilitations. L'opération était délicate et le choix certainement subjectif, mais il était nécessaire de le faire. Par ailleurs, le CPH a demandé en plus d'une participation en main d'œuvre, un remboursement correspondant à 10% du coût financier et

payable en deux ans. La nouvelle approche a donc permis une plus grande implication des bénéficiaires, et a le mérite d'avoir tenté de sortir de la dynamique paternaliste dans laquelle le projet précédent s'était engagé.

A Mombin, la démarche adoptée pour la construction de nouvelles citernes a été construite sur des bases solides dès le départ : préparation adéquate de l'action qui s'est traduite par un contrat entre les bénéficiaires et le projet, responsabilisation des bénéficiaires dans le suivi du travail des maçons et la tenue d'un cahier de chantier, participation financière des bénéficiaires sous forme de crédit (10% du coût monétaire) en plus des apports en main d'œuvre. Dans cette nouvelle étape les démarches d'ingénierie sociale du secteur hydraulique du CPH ont été valorisées.

### *La construction de citernes : une action non reproductible et d'un effet économique trop faible*

Le projet a obtenu des résultats positifs, puisqu'un certain nombre de citernes ont été construites ou réhabilitées. Mais resituée dans la problématique globale du milieu rural de Mombin et Vallières, cette action est apparue aux yeux des évaluateurs comme peu adaptée aux réalités de la zone.

La première raison concerne l'impact extrêmement limité de cette action en terme de nombre de bénéficiaires. A Mombin, le projet a prévu la construction de 15 citernes pour un investissement de 483.000 gourdes (19.300 USD). Même si l'action est concentrée sur deux localités (Rosie et Mayaya), elle ne concerne que 15 familles, donc moins de 1,5% des familles paysannes présentes dans ces zones. A l'échelle de l'ensemble de la zone de Mombin, ce pourcentage apparaîtrait encore beaucoup plus bas. Or, étant donné le coût élevé de ces constructions, il est peu probable que dans l'avenir d'autres acteurs d'appui au développement (Etat ou ONG) puissent réaliser ces investissements pour un grand nombre de familles paysannes. Enfin, à l'échelle de la famille, le coût est tellement important qu'il est peu probable que les paysans puissent reproduire ces investissements de leur propre initiative.

Une deuxième raison concerne l'impact trop faible sur la production agricole de la zone. L'objectif global du projet est d'augmenter la production agricole de la région, or l'action citernes y contribue de manière trop peu significative. En effet, les superficies de légumes mises en place avec une citerne sont extrêmement réduites. Dans la zone de Mombin, à Rosie par exemple, une citerne devrait permettre dans l'avenir la culture d'un maximum de 200 m<sup>2</sup>, alors qu'il existe une dynamique de production de choux au bord de la rivière sur des superficies beaucoup plus significatives. Même si l'ensemble des paysans ne dispose pas de terres dans ces endroits, il serait certainement plus pertinent de renforcer la mise en valeur de ces espaces.

Pour les zones hautes de Vallières, notamment Dimini et Pont Sable, cet argument prend encore davantage de poids, puisque la dynamique de production légumière y est particulièrement importante. Les choux, et d'autres légumes dans une moindre mesure, y sont cultivés dans les bas-fonds, en bord de rivière et même sur les pentes durant la saison des pluies. Une évaluation rapide permet d'affirmer que la surface cultivée à Pont Sable et Dimini dépasse largement les 100 hectares. En comparaison, la superficie qui peut être mise en valeur avec les citernes est insignifiante. Considérant la forte pluviométrie de la zone et l'existence de nombreuses petites rivières, il existe dans ces zones un potentiel à valoriser à moindre coût, pour le développement de cultures à haute valeur ajoutée.

L'impact des citernes est encore plus faible dans la localité de Mayaya (zone de Mombin) où six citernes sont déjà achevées depuis l'année 2000. Tous les bénéficiaires ont tenté une culture légumière en fin d'année 2000, après le remplissage des citernes durant la saison des pluies. Les superficies varient de 18 à 170 m<sup>2</sup>. Cependant, les deux plus grandes parcelles (115 et 170 m<sup>2</sup>) étaient surdimensionnées par rapport à la capacité des citernes ; les paysans ont été obligés de compléter l'arrosage avec l'eau de rivière ou du système d'eau potable. En raison de la faible capacité de rétention des sols et donc de l'importance des besoins en irrigation, les paysans estiment les surfaces pouvant être mises en valeur à un maximum de 5 planches<sup>1</sup> de 10 m<sup>2</sup> (50 m<sup>2</sup> et 240 pieds de choux). Dans les conditions pédologiques de la zone de Mayaya, l'impact d'une citerne en terme de production est donc peu significatif.

#### Résultat du suivi des jardins arrosés par les citernes à Mayaya – en m<sup>2</sup>

	Décidel	Dorvil	Jocelyn	Marie	Dérilus*	Riguel*
Concombre	5,6	5,6				
Betterave	6	9				
Carotte	9		8	5,8	6,8	
Tomate	29	65	12		10,2	
Poivron		26	5			
Poireau - aubergines				5,8		
Gombo	42			5,8		
Choux	22,5	67				
TOTAL	114	172	25	17,4	17	pépinière

Suivi équipe projet et Grégory Charles

\* Jardins abandonnés

Enfin, un troisième argument concerne la rentabilité trop limitée au regard de l'investissement. Un rapide calcul permet de mettre en évidence qu'une parcelle de 200 m<sup>2</sup> de choux permet un revenu net d'environ 1.700 gourdes, donc 3.400 gourdes pour deux cycles de culture. Avec un coût total de 36.600 gourdes par ouvrage, le temps de récupération de l'investissement serait alors de 11 ans. Considérant une durée de vie de l'ouvrage de 20 ans, le retour sur investissement pourrait cependant paraître possible. Pour Mayaya, avec une surface de 50 m<sup>2</sup>, le revenu net serait de 850 gourdes et la durée de récupération de plus de 40 ans. Dans tous les cas, la rentabilité des citernes restent trop faible pour être reproductibles.

#### Estimation des revenus de la culture du chou en gourdes

	200 m <sup>2</sup> (20 planches)	50 m <sup>2</sup> (5 planches)
Engrais	230	57,5
Semences	20	5
Rémunération minimum de la main d'œuvre familiale	1 500	375
Amortissement des outils	150	37,5
Total coût	1 900	475
Vente choux	900 x 4 = 3 600	225 x 4 = 900
Bénéfice par cycle	1 700	425
Bénéfice pour 2 cycles	3 400	850

<sup>1</sup> L'expérience à Mayaya a montré qu'il faut 3 arrosoirs par planche et par jour : 3 x 10 litres x 90 jours = 2 700 litres pour le cycle de culture. Pour 5 planches il faut donc 13,5 m<sup>3</sup> d'eau. Considérant le rythme de remplissage en fonction de la pluviométrie, une citerne de 18 m<sup>3</sup> devrait donc permettre d'arroser 5 planches.

Enfin, il n'est pas possible de considérer que l'utilisation domestique peut compenser la faible valorisation productive, puisque les zones concernées disposent de sources d'eau de consommation. L'utilisation domestique ne semble pas être l'objectif des paysans.

Une action jugée globalement peu pertinente :

En conclusion, l'évaluation considère que l'action citerne n'est pas pertinente car elle a un impact trop faible, n'est pas reproductible par les paysans et ne permet pas un effet économique suffisant. D'autre part, les citernes ne répondent de manière satisfaisante à la problématique de la zone, puisque les dynamiques de production légumière concernent d'autres espaces.

L'action citerne implique obligatoirement une subvention élevée pour une seule famille, et peut contribuer à un certain assistancialisme. Cette situation conduit à privilégier un petit groupe et génère des problèmes de convoitises au sein de la communauté.

Enfin, le transport des matériaux reste un problème que les paysans ne peuvent assumer et qui reste à la charge de l'équipe. En raison des difficultés d'accès, ces tâches absorbent une grande partie de l'énergie et du temps de l'équipe du projet, qui pourrait être valorisée pour des appuis à des thèmes plus porteurs.

## **5.2. Les micro-barrages**

### **5.2.1. Actions réalisées et résultats obtenus**

Les barrages réalisés par le programme précédent :

Trois micro-barrages ont été construits à L'Aguamithe, Maurice et Laciné au cours du projet précédent (programme réhabilitation de l'Union européenne). Ceux de Laciné et de l'Aguamithe ont été visités au cours de la mission. A l'Aguamithe la démarche semble avoir été surtout centrée sur la construction, plus que sur l'accompagnement de la prise en charge (faible prise en charge de l'entretien par l'organisation). D'autre part, des problèmes techniques sont à souligner : ouvrage de L'Aguamithe sans porte et ouvrage de Laciné qui a cédé. Ces barrages avaient été réalisés principalement pour alimenter les bassins piscicoles, mais on constate actuellement une forte tendance à l'abandon de la pisciculture au profit de l'agriculture irriguée. Enfin, la valorisation de l'eau pour la culture de choux à l'Aguamithe est importante (environ 2 hectares).

Les deux barrages construits par le programme :

Deux micro-barrages ont été réalisés à Laciné par le programme appui à l'agriculture de subsistance. Les travaux ont été réalisés d'avril à août 2000, mais ne sont pas encore achevés (revêtement de la tête du canal, pose d'une vanne de prise et consolidation de l'ouvrage en gabion). La qualité des constructions est satisfaisante, mais les ouvrages restent à consolider et à terminer.

La superficie irrigable par les deux barrages est d'environ 10 ha (8 ha pour l'ouvrage de l'aval et 2 ha pour l'ouvrage de l'amont). Les terres irrigables appartiennent à 12 propriétaires (7 dans l'un, 5 dans l'autre). Afin d'obtenir un impact plus large, le projet a proposé la participation de non-propriétaires aux travaux de construction (apport en travail

pour les matériaux locaux et main d'œuvre), en contrepartie d'un droit de cultiver une parcelle dans le périmètre irrigué. Selon la superficie disponible, chaque propriétaire s'est alors associé avec 1 à 5 non-propriétaires. Pour le barrage de l'aval, 19 non-propriétaires ont participé aux travaux avec les 7 propriétaires. Pour celui de l'amont, seuls 7 non-propriétaires se sont associés aux 5 propriétaires, situation qui semble s'expliquer par un moindre intérêt des paysans pour ce périmètre qui dispose d'une plus faible dotation en eau.

Un contrat oral a été passé selon lequel les non-propriétaires ont droit à 4 saisons de culture sur une surface de 4 « casures » (correspond à 1 assiette de semence de riz, environ 300 m<sup>2</sup>). Une caisse a été constituée avec un apport de 25 gourdes par cycle de culture (environ 1000 gourdes en caisse). Un comité de gestion de 5 personnes a été constitué (2 propriétaires et 3 non-propriétaires).

#### Les constructions en prévision :

Un micro-barrage sera réalisé à Madeleine en 2001 qui devrait permettre d'irriguer 6 ha. Les matériaux ont été rassemblés par les bénéficiaires, mais la construction n'a pas encore débuté.

### **5.2.2. Analyse de la situation et évaluation des actions**

Le projet a développé un travail en faveur de la prise en charge par les bénéficiaires dont les premiers résultats concrets peuvent être appréciés : paiement d'une première redevance par les usagers, formation d'un comité de gestion, mise en place de normes. D'autre part, le projet a déroulé une stratégie pour trouver une solution au problème du nombre limité de propriétaires : accompagnement des négociations entre propriétaires et non-propriétaires, et mise en place d'un contrat, avant la construction des ouvrages. Jusqu'à présent l'accord est respecté. La propriété de l'ouvrage, et donc les droits d'eau, la caisse constituée et la participation au comité de gestion, sont partagés entre propriétaires et non-propriétaires des terres. Cependant, une incertitude subsiste quant à la durabilité et l'évolution future de cet accord. Même si dans ce cas le processus d'appui à la prise en charge n'est pas encore achevé, il est possible d'affirmer que la démarche d'ingénierie sociale du projet est pertinente. Certains éléments de la méthodologie semblent être issus de l'expérience du secteur eau potable du CPH, notamment la participation à la construction et la démarche contractuelle. Cependant, des aspects plus spécifiquement liés au thème de l'irrigation, comme les problématiques foncières, ont été réfléchis par l'équipe du projet. Cette situation montre que les démarches d'ingénierie sociale du secteur hydraulique peuvent être efficacement valorisées par le secteur agricole (construction, comité de gestion, etc.), mais que cependant le thème de l'hydraulique agricole suppose des démarches méthodologiques propres (foncier, tour d'eau et distribution de l'eau selon les besoins, ...).

Les micro-barrages dans la zone basse de Vallières permettent de valoriser efficacement et à un coût réduit les petites vallées alluviales en bord de rivières. Il est encore trop tôt pour évaluer l'effet économique de l'aménagement, puisque au cours de la première année le périmètre n'a été cultivé que partiellement (3 ha sur 10 ha). En effet, le canal n'est pas achevé et ne permet pas encore d'arroser l'ensemble de la vallée. Cependant, les premiers résultats montrent qu'il existe de bonnes perspectives de valorisation économique de l'investissement. En effet, avant aménagement les paysans pratiquaient une culture de maïs – pois (avril à octobre) puis de pois (novembre à janvier), avec un risque important. Or, dès les travaux terminés 3 ha ont été cultivés en riz de mai à juillet 2000, et en maïs / pois d'août 2000 à mars 2001. Dans l'avenir, les agriculteurs devraient pouvoir réaliser 3 cycles de culture par an. Deux agriculteurs ont réalisé un essai de cultures de légumes sur environ

400 m<sup>2</sup>, et un propriétaire a mis en place un jardin de bananes et de papayes. Il existe donc pour l'avenir des réelles perspectives pour le développement des cultures à haute valeur ajoutée (légumes, banane, papaye). La rentabilité économique des barrages semble assurée.

La micro-irrigation est donc une action pertinente. Cependant, son potentiel est limité puisque les sites favorables à de tels aménagements sont peu nombreux et représentent au maximum 15 ha dans la zone basse de Vallières. Une telle action ne peut donc constituer l'axe principal d'un projet puisqu'il ne concerne qu'un nombre limité d'agriculteurs.

### **5.3. Les aménagements de ravines**

#### **5.3.1. Actions réalisées et résultats obtenus**

L'action d'aménagement des ravines a commencé en 1999 suite au constat de l'importance de l'érosion. La technique proposée consiste en des rampes formées de macro-boutures (Mombin, medecinier, gommier, cirouelier,...) avec un clayonnage de bois mort. Les ravines aménagées ont une largeur de 3 à 6 mètres, et la distance entre les rampes est d'environ 50 mètres. Dans une ravine, 3 à 12 rampes permettent la mise en valeur d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>. La démarche du projet se caractérise par une succession d'étapes : présentation de l'activité en assemblée, visite et mesure des ravines des paysans intéressés, sélection, travaux en *combite* avec apport de 250 gourdes par le projet pour l'alimentation. Au cours de la journée de travail pour la construction des rampes, un technicien du projet est présent pour former et conseiller les paysans.

A l'heure actuelle :

- 111 ravines sont aménagées à Mombin et La Victoire
- 84 ravines sont aménagées à Vallières

A Mombin, le sondage réalisé<sup>2</sup> sur 24 aménagements (sur un total de 66) donne le résultat suivant : pour 8 aménagements les rampes et les jardins sont totalement détruits, pour 13 aménagements les macro-boutures subsistent mais les clayonnages de bois mort ont disparu, et 1 seul aménagement présente des atterrissements et de nouvelles cultures. Les visites de terrain réalisées durant l'évaluation confirme le même constat : en grande majorité les structures sont détruites en raison du ramassage des bois morts utilisés par les paysans comme bois de feux et des dégâts causés par la divagation des animaux. Dans certains cas, les macro-boutures sont encore présentes et vivantes, mais la structure est insuffisante pour permettre des atterrissements. Dans d'autres cas, les structures sont totalement détruites par les animaux. Dans ces conditions, la mise en valeur des aménagements par des cultures permanentes est insignifiante. Au cours des visites, nous n'avons pu rencontrer qu'un seul aménagement avec des ananas plantés à l'aval des rampes (Rosie), mais sans culture permanente entre les rampes, et le cas d'un paysan qui a de lui même étendu et fortement valorisé les aménagements (Guabary). De manière générale, l'élevage libre entre décembre et mars rend impossible la valorisation des ravines par le développement de cultures permanentes comme la banane, le tayo, la canne, etc.

A La Victoire, les aménagements viennent d'être terminés en fin 2000 et les résultats ne peuvent encore être évalués. Cependant, les mêmes problèmes de ramassage du bois mort et de destruction par l'élevage libre se posent.

---

<sup>2</sup> Visite de terrain effectuée par Grégory Charles dans la semaine précédente à la mission d'évaluation

A Vallières le problème de ramassage du bois mort se pose également dans les ravines à proximité des habitations. Cependant l'élevage libre n'est pas pratiqué dans la zone. Dans les zones hautes de Vallières les structures ont souffert des dégâts occasionnés par les importants ruissellements. Dans les zones basses les aménagements ont mieux résisté. L'impact est plus important avec la mise en place de cultures de canne à sucre, de tayo et de banane, et la culture de riz pluvial et de maïs durant la saison des pluies. Cela est le cas notamment dans les ravines éloignées des habitations. Cependant, la pratique du brûlis dans ces zones provoque des dégâts dans les ravines aménagées.

### **5.3.2. Analyse de la situation et évaluation des actions**

#### *Les aménagements de ravines à Mombin*

L'expérience en Haïti montre que les paysans investissent dans des mesures anti-érosives seulement si elles permettent un revenu économique relativement immédiat. Donc, un travail centré sur les ravines, qui permet une mise en valeur avec des productions permanentes à haute valeur ajoutée, était à priori une approche pertinente.

Mais dans les conditions de Mombin, - absence de bois de feux et pratique de l'élevage libre de manière généralisée durant la saison sèche, - l'expérience peut être considérée comme un échec. Même si le ramassage du bois mort des clayonnages peut aussi s'expliquer par l'absence de sources de bois de feux à proximité des habitations, ce problème est surtout dû à l'absence de contrôle social et de réelle appropriation de l'action par les paysans : personne n'a cherché réellement à éviter la pratique généralisée du vol des bois morts qui n'est pas seulement le fait des enfants, mais aussi des adultes. En ce qui concerne l'élevage libre, la problématique est du même ordre. Certes les éleveurs sont confrontés à un problème de non-disponibilité de fourrage en saison sèche, mais la raison fondamentale de cette pratique concerne surtout l'absence de contrôle social. L'élevage libre est interdit par la loi et un cultivateur victime d'une destruction de son jardin a la possibilité de faire appel aux autorités pour sanctionner le propriétaire de l'animal. Or, dans les communautés de Mombin, personne n'ose réclamer l'application du droit. Il est à ce titre intéressant de noter que le cas de l'aménagement réussi de Guabary est le fait d'un agriculteur qui dispose d'un pouvoir suffisant pour faire respecter l'interdiction de l'élevage libre, au moins en ce qui concerne le voisinage de sa parcelle. Il a d'ailleurs engagé une procédure auprès du juge de paix pour sanctionner un voisin dont les bêtes avaient pénétré dans son jardin aménagé.

En conclusion, il est possible d'affirmer qu'une action qui repose sur la conservation des sols et l'aménagement des ravines n'a pas donné de résultats durables et n'a pas été appropriée par les paysans. Tant que la question de l'absence du contrôle social ne sera pas résolue, les aménagements de ravines n'auront pas de sens.

#### *Ravines à Vallières*

Avec une pluviométrie supérieure à 1800 mm/an, l'érosion dans les ravines de Vallières est encore plus grave. L'aménagement répond donc à un problème réel, mais la technique de clayonnage employée pose le même problème de durabilité. En effet, les dégâts occasionnés par le ruissellement de l'eau dans les parties en amont et très inclinées des ravines, sont importants. Les structures sont davantage valorisées dans les parties en aval.



Dans la zone basse de Vallières, les aménagements de ravines présentent de meilleurs résultats. Selon le dernier sondage effectué par l'équipe, seulement 25% des ravines ont été endommagées. L'effet économique des aménagements est plus important, mais il s'agit cependant d'une activité relativement ponctuelle qui ne répond pas à elle seule à la complexité des problématiques de ces zones (Lestrin, Foresse, Decouverté, etc.). Or, pour l'instant l'aménagement de ravines a été la seule activité menée par le projet dans ces localités du piémont.

## **5.4. Les pépinières<sup>3</sup>**

### **5.4.1. Actions réalisées et résultats obtenus**

#### Pépinière centrale de Mombin :

Cette pépinière avait été mise en place par le projet de l'église catholique sur ses terres, il y a plus de 15 ans. Dans la dernière période, CPH bénéficiait d'un micro-projet pour y produire des plants pour le reboisement et la protection des sources qui alimentent les systèmes d'eau potable. Cette action est aujourd'hui terminée, et la pépinière n'est plus vraiment en fonctionnement.

#### Pépinière centrale de Vallières :

La production dans cette pépinière, gérée par le projet sous la responsabilité d'un pépiniériste, démarre en 96. Environ 4500 plants sont produits par année et sont vendus aux paysans intéressés (25 centimes de gourdes, maintenant 5 gourdes). La production est fruitière (mangue, orange, avocat, café, corrosol, arbre à pin) et forestière. La pépinière centrale a été utilisée comme un lieu de formation pour le greffage. Tous les fruitiers vendus sont greffés.

#### Pépinières collectives de Vallières :

Des pépinières collectives ont été réalisées durant deux années (98-99) dans trois zones hautes de Vallières (Gandon, Pont Sable, Dimini). L'expérience menée à Madeleine n'a pas été concluante. Les pépinières collectives étaient gérées par des groupes de 20 personnes et produisaient 5.000 plants (250 par personne). Le pourcentage de réussite en pépinière était de 50%. Différents problèmes étaient constatés : négligences dans la conduite de la pépinière, vols de plants, problèmes de répartitions non équitables entre participants. Suite à un bilan de cette activité l'équipe décide de changer de stratégie et de mettre en place des pépinières individuelles.

#### Pépinières individuelles de Vallières :

L'expérience a été menée l'année passée à Dimini avec 27 pépinières de 300 plants chacune (8.000 plants au total). Le projet apporte les sachets et les semences, les paysans construisent les tonnelles et prennent en charge la production. Les résultats sont meilleurs que pour les pépinières collectives (plus de 80% de réussite en pépinière), et cette stratégie répond à une demande des paysans. L'expérience est étendue cette année à Pont Sable.

### **5.4.2. Analyse de la situation et évaluation des actions**

---

<sup>3</sup> Dans le cadre logique les pépinières ne constituent pas une ligne spécifique, mais sont intégrées au résultat « aménagement de ravines ».

Dans un grand nombre de zones rurales d'Haïti, les pépinières sont gérées par les projets qui donnent les plants aux paysans sans contrepartie, et souvent même payent les paysans pour planter des arbres. Dans ces contextes, les paysans se maintiennent dans une position attentiste, et les résultats des actions de reboisement sont finalement limités. Au regard de cette situation quasi générale dans le pays, l'intérêt des paysans de Vallières pour mettre en place des pépinières individuelles avec une aide relativement limitée de la part du projet, apparaît comme un atout. En effet, la demande pour cette action semble élevée. Elle est actuellement supérieure à l'offre du projet. La stratégie du projet consiste à fournir aux paysans des semences et des sachets, mais un sondage des paysans a permis de mettre en évidence qu'ils seraient disposés à continuer l'action même sans donation de semences. Cela montre le grand intérêt pour cette activité, notamment pour la production de plants de café et de fruitiers.

La stratégie des pépinières individuelles se révèle efficace. Le pourcentage de réussite en pépinière est élevé (supérieur à 80%) et l'effet économique est important pour un investissement du projet très faible. L'impact sur les jardins boisés caféiers est déjà visible, puisque les surfaces ont été étendues par les paysans bénéficiaires de cette action. Cette activité reste cependant limitée puisque pour l'instant elle n'a concerné que peu de personnes.

Les pépinières collectives n'ont pas donné les résultats escomptés, même si le taux de réussite de 50%, certes limité, n'est pas catastrophique en comparaison avec celui obtenu par d'autres projets. Il est cependant pertinent d'abandonner cette stratégie qui génère des effets trop limités, au profit des pépinières individuelles qui présentent de meilleurs résultats.

Les pépinières centrales, actuellement gérées par le projet, pourraient difficilement fonctionner sans l'appui externe. En effet, les paysans ne sont pas forcément disposés à acheter les plants au prix réel de production dans ce genre de pépinière. Cela ne veut pourtant pas dire que ces pépinières sont inutiles : elles ont constitué un espace de formation à la production et surtout au greffage des arbres fruitiers, et ont permis de générer une nouvelle dynamique autour des arbres fruitiers (surtout à Vallières). L'essentiel dans l'avenir sera de ne pas perdre ces acquis et de les transférer vers les pépinières individuelles. Cependant, une analyse complémentaire, notamment d'un point de vue des coûts de production, serait intéressante pour juger de la possibilité dans l'avenir de pérenniser les pépinières centrales comme des entreprises autonomes.

## **5.5. L'irrigation à petite échelle : pompes à pédales et goutte à goutte**

Trois pompes ont été fabriquées à Terrier Rouge et utilisées pour des démonstrations aux paysans (1 à Laciné, 1 à Carata, 1 en attente d'expérimentation à Dimini). Ces pompes ne sont pas réellement utilisées par des paysans, et ont plutôt servi à des démonstrations ponctuelles. Quatre pompes ont été fabriquées par un artisan de Mombin et sont disponibles pour être vendus. Il s'agit d'une technologie appropriée conçue par un groupe de retraités suisses qui permet de pomper l'eau sur 6 à 7 mètres de dénivelé. Le coût est de 2000 gourdes. L'équipe du projet espère que par la suite les paysans achètent les pompes directement auprès de l'artisan local. Pour le moment, l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la fabrication des pompes est supporté par le projet.

Les expérimentations d'irrigation par goutte à goutte concerne un kit acheté à l'étranger et constitué d'un seau de 15 litres et d'un tuyau perforé en matière plastique. Le coût du kit est de 10 USD. Puisqu'il ne permet d'arroser qu'une seule plate-bande, il faudrait prévoir 4 à 5 kits par maraîcher. Cette technologie est pour l'instant en expérimentation. Les premiers

résultats permettent de souligner que l'action est difficilement reproductible en raison de son coût élevé au regard de l'intérêt de son utilisation pour les paysans et d'une certaine fragilité du matériel.

## 6. LE VOLET INTRANTS ET CREDIT

### 6.1. Les boutiques d'intrants

#### 6.1.1. Actions réalisées et résultats obtenus

##### La boutique centrale de Mombin :

Elle est mise en place en 1995 et ferme ses portes en 1998, après un constat de trop faibles ventes et d'absence de compétitivité face aux commerçants traditionnels.

##### La boutique centrale de Vallières :

La boutique fonctionne depuis 1994 dans un local loué par le projet (dans le même bâtiment que le bureau du projet). Une responsable des ventes est payée par le projet. Les approvisionnements et la gestion sont effectués par l'équipe du projet.

Au départ de l'action, un premier stock est effectué sans concertation avec les agriculteurs : de nombreux produits se sont révélés non utiles et peu adaptés. Les invendus sont alors importants. Avec l'expérience des ventes, le stock est par la suite renouvelé selon les demandes constatées.

Le capital de départ était de 50.000 gourdes (US\$ 2.175), puis est passé à 200.000 gourdes (US\$ 8.700) en 1997. Avec une marge de 5 à 10% sur les produits vendus, ce capital s'est maintenu, mais l'activité ne permet pas de couvrir le salaire de la vendeuse et le loyer (charges fixes), toujours pris en charge par le projet. Cela s'explique par un niveau de vente relativement peu élevé (4700 USD par an).

#### Situation des ventes de la boutique centrale de Vallières pour l'année 2000 en gourdes

	Coût d'achat	Ventes	%	Bénéfice
Produits phytosanitaires	2 390	2 849	2%	2 229
Raticide	9 396	11 200	10%	7 631
Outils	54 980	62 611	53%	7 631
Semences de choux	17 929	23 104	20%	5 731
Autres semences	2 535	3 247	3%	5 731
Engrais	11 498	14 517	12%	3 019
<b>TOTAL</b>	<b>98 727</b>	<b>117 528</b>	<b>100%</b>	<b>31 972</b>

Les ventes concernent principalement les outils (houe, machette, etc.) (53%), les semences de légumes (22% dont choux 88%), les raticides (10%) et les engrais (12%). A part les outils qui concernent l'ensemble des activités agricoles, la vente d'intrants correspond principalement à la nouvelle dynamique de la culture du chou dans les zones hautes.

Différents problèmes peuvent être identifiés :

- Des charges fixes relativement élevées : le salaire de 2000 gourdes par mois de la vendeuse a été déterminé sans relation avec la capacité économique réelle de la boutique.
- La demande des paysans pour les engrais est importante, mais la boutique ne peut y répondre en raison d'un approvisionnement trop irrégulier et de nombreuses ruptures de stock. La demande était de 150 à 200 sacs par année en 97 - 98 (sans rupture de stock), et l'offre à partir de 99 n'est plus que de 80 sacs par année. En effet, suite à un problème de livraison par un fournisseur, le projet a décidé de transporter l'engrais en petites quantités en profitant des déplacements du véhicule du projet à la capitale. Cette stratégie ne permet pas un approvisionnement adéquat de la boutique.
- La boutique a connu de nombreuses ruptures de stock pour les semences de choux (entre 1 semaine et 5 mois), liées à des problèmes de planification et d'organisation interne. Au cours de l'année 2000, par exemple, la boutique a connu des ruptures de stock pour le chou tropicana durant 137 jours sur 365. En pleine saison de plantation, le stock de semence était vendu en quelques jours.
- La vente de produits phytosanitaires est très faible (environ 100 USD par an), non pas en raison d'une absence de besoin, mais plus liée à la faiblesse de la fonction de conseil. En effet, de manière générale les paysans ne connaissent pas l'utilisation des différents produits, fongicides et insecticides, proposés dans les boutiques.

Jusqu'à présent la boutique centrale est un service géré par le projet, sans aucune implication des bénéficiaires. A partir de juin 2000, l'équipe du projet tente de mettre en place un comité de gestion, mais qui ne s'est jamais réuni depuis cette date.

La construction du nouveau local : Le budget pour la construction d'un local était prévu depuis 1997, mais n'avait pas été utilisé. En 1999, le problème est posé devant le conseil d'administration du système de crédit qui se montre motivé et convaincant pour ce projet. Après un long débat, la décision de lancer cette construction est prise. Un comité de suivi de la construction du nouveau local est mis en place avec 11 personnes (6 représentants paysans des zones et 5 personnalités du bourg). La participation effective de seulement 5 personnes, notamment les membres du bourg, est aujourd'hui constatée. La construction est toujours en cours. 150.000 gourdes ont été dépensées jusqu'à présent, et le budget total est estimé à 400.000 gourdes.

#### Les boutiques décentralisées :

Elles ont été mises en place à L'Aguamithe, Pont Sable et Madeleine. Dans chaque zone, un comité élu par l'assemblée générale de la communauté a été formé. La gestion des

boutiques est effectuée par ces comités, mais sans contrôle social de la base. Le capital de départ est de 25.000 gourdes à L'Aguamithe et Pont Sable, de 50.000 gourdes à Madeleine qui était supposé desservir deux zones.

### **Pont Sable :**

La boutique a été constituée au départ avec un capital de 29.340 gourdes, mais une partie du stock (2.830 gourdes), non adaptée à la demande des paysans de la zone, est restée invendue. Cette dépréciation du capital étant due aux erreurs initiales du projet, on peut considérer que la valeur réelle du capital de départ est de 26.510 gourdes. Dans ce sens, le bilan laisse apparaître un modeste bénéfice de 1.870 gourdes. La boutique a donc été bien gérée et permet de couvrir les charges fixes qui se limitent à l'indemnité du vendeur (700 gourdes par an). L'apport en capital de départ du projet correspond à un don sous condition de bonne de gestion. La vente s'élève à environ 10.000 gourdes par an, et concerne principalement les outils et les semences de légumes.

L'administration de la boutique a été confiée à un comité de 5 personnes, élu par l'assemblée générale des bénéficiaires du crédit. Cependant, ce comité ne fonctionne pas : la gestion repose sur une seule personne, le président, qui prend en charge la comptabilité, l'approvisionnement et le contrôle des ventes. Par ailleurs, la boutique se trouve dans sa maison et la vendeuse est une personne de sa famille. Le trésorier n'intervient pas, seul le technicien du projet réalise régulièrement un suivi des comptes, qui sont tenus de manière satisfaisante par le président.

**Bilan de la boutique de Pont Sable – décembre 2000 (en gourdes)**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Valeur du stock	26.170	Capital de départ	29.340
En caisse	1.860	Marchandise dévaluée	- 2.830
Créances clients	350	Bénéfice	+1.870
Total actif	28.380	Total passif	28.380

### **A L'Aguamithe :**

La même stratégie y a été appliquée : un comité de 5 personnes a été élu à partir de l'ensemble des bénéficiaires du crédit et n'a jamais été renouvelé depuis 5 ans. La gestion de la boutique a été accaparée par les membres du comité qui ont accumulé des dettes et se sont d'une certaine manière appropriés l'entreprise. A l'heure actuelle la boutique est fermée et le stock a disparu.

Le bilan de la boutique a été reconstitué avec de grandes difficultés, puisque les dettes accumulées par des personnes de pouvoir dans la communauté, ne figurent pas dans les cahiers. La gestion est totalement opaque et les techniciens du projet n'ont pu dans ces conditions assumer leur rôle de contrôle et d'appui en gestion. Avec une valeur du stock invendable (problème des premiers approvisionnements non adaptés) estimée à 3.000 gourdes et une perte de 4.310 gourdes, la décapitalisation totale serait de 7.300 gourdes. Mais en réalité celle-ci est plus importante puisque les dettes aux membres du comité sont

difficilement récupérables<sup>4</sup>. D'autre part, l'existence réelle du montant de 9.000 gourdes en caisse est douteuse.

**Bilan de la boutique de L'Aguamithe – avril 2001**

ACTIF		PASSIF	
Coffre et mobilier	3.200	Capital de départ	25.000
Valeur du stock	0	Marchandise dévaluée	- 3.000
En caisse	9.000	Perte	- 4.310
Créances clients	5.490		
Total actif	17.690	Total passif	17.690

**Madeleine :**

La boutique avait été constituée initialement avec un capital de 50.000 gourdes. Il y a quelques années, les dirigeants ont découvert un détournement de fonds de la part de la personne responsable des ventes. A la suite de cette crise la boutique est restructurée et redémarre sur de nouvelles bases. Le bilan réalisé à cette époque met en évidence un capital de 38.000 gourdes, donc une décapitalisation de 12.000 gourdes. Le bilan effectué au cours de la mission d'évaluation met en évidence que le capital actuel est de 40.595 gourdes. La boutique a donc légèrement capitalisée. Actuellement un conflit oppose le vendeur et les membres du comité. On lui reproche de n'ouvrir la boutique que quelques heures, alors qu'elle devrait l'être deux jours par semaine. En raison de ce conflit le comité a décidé de ne pas renouveler le stock pour le moment.

**Bilan de la boutique de Madeleine (après restructuration) – avril 2001**

ACTIF		PASSIF	
En banque	2.420	Capital de départ	38.000
Valeur du stock	17.000	Marchandise dévaluée	- 5.730
En caisse	20.700	Bénéfice	8.325
Créances clients	475		
Total actif	40.595	Total passif	40.595

**6.1.2. Analyse de la situation et évaluation des actions**

Les boutiques d'intrants répondent à un besoin réel pour l'intensification des cultures légumières à Vallières. Elles permettent de lever des contraintes réelles : l'accès aux engrais et à des semences de qualité non disponibles sur les marchés locaux. Il est important de souligner que les boutiques d'intrants lancées par le projet ont contribué à l'apparition et à l'extension de la production de choux dans la zone, et donc à l'amélioration des revenus des familles. D'autre part, les boutiques permettent l'accès aux outils et ont de ce point de vue aussi un effet sur la production vivrière en général. La mise en place de boutiques peut donc être considérée comme pertinente. Cependant, l'absence d'appropriation réelle des boutiques met en cause la durabilité de ces actions.

Les boutiques décentralisées, mis à part le cas de L'Aguamithe, ont fonctionné d'un point de vue économique, notamment grâce à des coûts d'opération peu élevés. Mais toutes présentent des faiblesses du point de vue organisationnel qui mettent en évidence une

<sup>4</sup> Les dettes des membres du comité varient de 200 à 2.165 gourdes (entre 6 personnes).

absence d'appropriation. Cela s'explique principalement par certaines faiblesses de la stratégie d'intervention :

- La responsabilité de la gestion a été cédée à des comités qui ne sont pas sous le contrôle de leurs bases sociales. Certes les représentants sont élus en assemblée générale, mais les règles de fonctionnement de l'organisation ne sont pas clairement établies.
- Le capital est constitué par une donation du projet, sans participation financière des bénéficiaires. Cela contribue à la position d'assistés des paysans et ne favorise pas une réelle prise en charge par une organisation locale. D'autre part, le principe du « prêt transformé en don moyennant bonne gestion » n'a pu être réellement appliqué dans le cas de L'Aguamithe par exemple, puisqu'aucune procédure en cas de mauvaise gestion n'est définie clairement.
- Les techniciens du projet réalisent un suivi de la gestion des boutiques, mais leur action est trop limitée en ce qui concerne l'appui sur les aspects organisationnels. Cela s'explique peut-être par l'absence de stratégie et d'objectifs clairs pour atteindre la prise en charge des boutiques et une gestion transparente. En effet, si des procédures claires avaient été définies pour le contrôle, la remise des comptes à la communauté, la prise de décision,..., et si le projet disposait d'indicateurs précis pour mesurer l'évolution de ces capacités de gestion démocratique par les organisations, les techniciens pourraient alors assumer leur rôle de manière plus efficace.

Le problème d'absence d'appropriation par les bénéficiaires est encore plus accentué pour la boutique centrale de Vallières. Jusqu'à présent la boutique est directement gérée par le projet et la tentative de constituer un comité de gestion a été jusqu'à présent un échec. Un certain nombre de faiblesses peuvent être soulignées quant à la stratégie mise en œuvre par le projet :

- Les membres de l'entreprise collective ne sont pas clairement identifiables, et de ce fait, le comité ne peut disposer de bases sociales actives.
- L'absence d'apport en capital de la part des bénéficiaires est une contrainte importante pour la prise en charge de l'entreprise.
- La propriété du capital n'est pas définie.

Malgré ces limites, le projet a consenti un investissement élevé pour la construction d'un local. Or, il aurait été judicieux de transférer d'abord l'entreprise avec ses caractéristiques actuelles, avant de réaliser de nouveaux investissements.

D'autre part, la démarche qui consiste à s'appuyer sur des notables du bourg, sans bases paysannes suffisamment consolidées, paraît très risquée : après le départ du projet le risque d'évolution vers une situation type L'Aguamithe (crise et disparition) ou vers une situation type Pont Sable (appropriation par un petit groupe), est important.

La viabilité économique de la boutique centrale de Vallières est loin d'être assurée. Les choix de fonctionnement génèrent des charges élevées qui n'ont pas été analysées d'un point de vue entrepreneurial (salaire, stratégie de transport, investissement dans la construction). De ce point de vue également, la décision d'investir dans la construction d'un local paraît peu pertinente, puisque les marges modérées et le faible volume de vente ne permettent pas de supporter ces coûts. Or, la poursuite de l'activité dans un local modeste et loué, n'aurait pas constitué un inconvénient majeur.

La proposition du comité pour résoudre le problème de la trop faible rentabilité de la boutique sous sa forme actuelle, consiste à étendre l'activité commerciale à la vente de vivres. Même si cela répondait à un réel besoin de la zone, cette stratégie aura pour effet d'augmenter le risque commercial et supposera de nouveaux apports en capitaux.

## **6.2. Le crédit**

### **6.2.1. Actions réalisées et résultats obtenus**

Le crédit a commencé en 1990 à Vallières pour favoriser la pisciculture, puis a été étendu en 1995 à d'autres activités. A Mombin l'action s'est mise en place en 1995, puis le fonds de crédit est renforcé en 1997 avec le démarrage du nouveau programme. Actuellement le portefeuille est de d'environ 400.000 gourdes à Mombin et 580.000 gourdes à Vallières. Depuis 1997, le nombre de prêts annuels moyens est de 315 à Vallières et de 354 à Mombin, avec un montant moyen par prêts sur cette période de 912 gourdes et de 625 gourdes respectivement.

Au départ le projet réalise des crédits individuels avec un comité par zone, élu en assemblée des bénéficiaires, chargé d'orienter l'action et de faire pression sur les mauvais payeurs. Si des personnes ne remboursent pas, le crédit est bloqué pour toute la zone. Ce système permet un excellent taux de recouvrement : supérieur à 92%. Dans certains cas des zones ont été « débloquées » grâce à l'apport de tous les membres afin de couvrir les impayés (*marathon*). L'inconvénient de ce système est la faible rotation du fonds. En effet, le crédit pour l'agriculture et le commerce est effectué au mois d'avril, et doit être remboursé 6 mois plus tard, en septembre ou octobre. En réalité, le recouvrement s'opère toujours avec un certain retard de 2 à 3 mois, et les derniers remboursements sont réalisés en février et mars. Puisqu'on ne renouvelle les prêts à la zone qu'une fois tous les crédits remboursés, l'argent est en circulation 6 à 7 mois par année seulement. Ce système présente des avantages, mais pénalise les bons payeurs.

Afin de résoudre ces inconvénients le projet vient de mettre en place des groupes solidaires de 4 à 7 personnes. Si l'une des personnes ne rembourse pas son prêt, les autres membres du groupe solidaire devront assumer la dette. Dans l'avenir, ce système permettra de modifier les principes de fonctionnement : si un seul groupe solidaire ne rembourse pas, le crédit sera bloqué uniquement pour ses membres, et les autres groupes continueront de bénéficier des prêts. L'ensemble de la zone ne sera bloqué que si un certain nombre (celui-ci n'est pas encore défini) de groupes ne rembourse pas. Ce nouveau système devrait donc permettre une meilleure rotation du capital. Les premières expériences ont généré de meilleurs résultats et la satisfaction des bénéficiaires.

Après une première stratégie de crédit conditionné, le projet a opté pour un crédit de libre disponibilité. Au départ, les conditions, notamment le taux d'intérêt et la durée, étaient différentes selon les activités (commerce, élevage et agriculture). Par la suite une uniformisation a été décidée. Dans la pratique, le crédit est utilisé d'une part pour le petit commerce (épicerie dans la zone et achat / vente de produits agricoles issus de la zone) et d'autre part dans une stratégie d'association de l'agriculture et l'élevage, afin de limiter les risques.



## 6.2.2. Analyse de la situation et évaluation des actions

Le crédit est l'activité du projet qui touche le plus de personnes, et permet donc un impact large, puisqu'on peut évaluer à 960 le nombre de personnes qui ont obtenu au moins une fois un crédit. Il s'agit d'une activité mobilisatrice et bien perçue par les paysans.

Le crédit permet de renforcer des activités qui sont au cœur des stratégies économiques des familles paysannes : commerce, activités non agricoles, petit élevage et cultures vivrières (maïs, pois). Or, les autres volets du projet ne touchent pas directement ces aspects qui sont pourtant essentiels dans l'économie familiale. Le crédit contribue donc à améliorer les revenus des familles, et se situe en parfaite adéquation avec les objectifs des paysans.

L'utilisation du crédit se fait selon des stratégies de dispersion des risques. Par exemple, parallèlement à un investissement dans l'agriculture, les paysans achètent souvent un animal (porc ou chèvre), ce qui permet de compenser une éventuelle perte de la récolte. De la même façon, la durée du crédit d'un an permet de minimiser les risques sur deux saisons agricoles : en cas d'échec de la première récolte, la seconde pourra la compenser. Pour cette raison de nombreux bénéficiaires du crédit ne sont pas d'accord avec l'option prise par le projet d'éliminer les crédits pour l'élevage d'une durée de 12 mois, et de passer tous les crédits à 6 mois. Ces stratégies de dispersion des risques ne seraient alors plus possibles.

Par ailleurs, la remise du crédit au mois d'avril, donc en début de campagne agricole, et le remboursement en octobre, donc en fin de campagne, ne semblent pas bien adaptés au petit commerce pratiqué par les femmes. Même si une majorité d'entre elles pratiquent un commerce de type saisonnier, puisqu'elles achètent des produits agricoles dans la région au moment des récoltes, pour les revendre aux grossistes sur les marchés, il existe également de nombreuses autres opportunités de petit commerce durant toute l'année. L'idéal pour ces commerçantes serait de pouvoir compter sur un crédit de manière permanente. Or, la faible rotation du capital ne permet pas à l'heure actuelle de satisfaire cette demande.

Le facteur limitant le plus important du système de crédit correspond au faible volume financier disponible. Les crédits de 500 à 1500 gourdes par personne sont en effet limités au regard des besoins de financement. Il s'agit pour l'instant davantage d'un complément de financement de la campagne agricole ou pour une activité de commerce. Ce facteur limitant ne pourra être dépassé qu'avec la mise en place d'un système qui permettra de capter l'épargne et ainsi d'augmenter le portefeuille.

L'acquis le plus important de ce système est le fort taux de remboursement du crédit par les paysans. Cela s'explique par les mécanismes mis en place (blocage de la zone), mais aussi par l'obtention d'une réelle appropriation du concept par les bénéficiaires. Les bases du système de crédit sont donc saines et cela constitue un atout pour sa future autonomisation et pérennité.

D'un point de vue méthodologique, les efforts déployés par le projet en faveur d'une plus grande durabilité du système sont nombreux. Des solutions sont recherchées et négociées avec les bénéficiaires (épargne, groupes solidaires) dans le cadre d'un processus toujours en cours actuellement et pas encore achevé. Afin d'améliorer le système de crédit et de favoriser son institutionnalisation, le CPH a bénéficié de l'appui de la CAFEM, une institution haïtienne spécialisée dans le micro-crédit.

A l'heure actuelle, le système de crédit est encore très dépendant du projet, et le chemin à parcourir pour une prise en charge du système par des organisations locales est encore

long. Les bénéficiaires sont impliqués dans les procédures de gestion et de contrôle, mais finalement le pouvoir de décision reste principalement dans les mains de l'équipe projet. A l'échelle de chaque zone, un comité de 5 personnes est chargé de réunir les demandes de crédit des personnes intéressées et d'effectuer une première sélection selon des critères définis (situation économique de la famille, type d'activité, etc.). Mais, la sélection finale sera effectuée par l'équipe du projet, principalement en fonction du montant limité disponible. Par la suite, un contrat est signé par chaque bénéficiaire, deux membres du comité et le responsable du projet. Puis, même si les membres du comité sont présents, le paiement s'effectue par le responsable du projet. Dans la phase de remboursement, les comités sont davantage sollicités pour effectuer le suivi et faire pression sur les retardataires. Le comité n'a donc pas un rôle de décision, mais plutôt d'appui et de conseil à l'équipe du projet. Il est important de souligner que dans certaines zones, ces comités se mobilisent réellement, tiennent des comptes de leur côté et se réunissent souvent sans l'équipe du projet pour effectuer le suivi de l'activité. Cependant, de manière générale la gestion et la comptabilité du système de crédit sont réalisées par le projet.

Depuis la mise en place des groupes solidaires, les comités de zone qui avaient été mis en place n'ont plus la même raison d'être. A Mombin ils ne fonctionnent plus vraiment et à Vallières ils assument simplement un rôle de conseil et d'orientation.

A Vallières, une structuration plus complexe a été entreprise avec la mise en place d'un conseil d'administration au niveau central. Celui-ci est constitué d'un représentant de chacun des 9 comités de zone et de 4 notables du bourg (le juge de paix, le maire, et autres). Ce système présente des faiblesses déjà soulignées par ailleurs. En effet, toute la pyramide, des comités locaux au conseil d'administration, ne repose pas sur des membres formellement identifiés qui ont apporté une part de capital, et qui à ce titre exercent un droit de regard sur le fonctionnement de l'organisation. La participation de notables du bourg non bénéficiaires de crédit pourrait ne pas constituer un inconvénient, à condition qu'elle ne « fasse pas écran » à la réelle implication des paysans.

Le rôle du conseil d'administration est celui d'orienter la stratégie de crédit, mais aussi les autres activités du projet de CPH. Une telle situation pourrait générer des ambiguïtés : s'agit-il d'une structure d'appui et de conseil au CPH ou d'une institution qui doit prendre en charge la gestion du crédit ?

### **6.3. Le stockage**

A Mombin le projet a développé une recherche - action afin de mieux connaître l'origine des problèmes de conservation du pois *je nwa* rencontrés par les paysans. Cette action se situait dans la continuité du travail sur le stockage effectué par le projet précédent mené par l'église avec certains groupes de paysans. Jusqu'à présent, l'expérimentation a permis de préciser les temps de séchage nécessaires (42 heures minimums) et les traitements chimiques optimaux. La diffusion des résultats et l'animation pour favoriser l'adoption des recommandations n'ont pas encore été réalisées.

Le stockage correspond à une problématique importante dans ces zones où les prix des produits vivriers varient en fonction des saisons, et où les paysans vendent leurs produits après les récoltes lorsque les prix sont bas, et achètent des vivres en période de soudure lorsque les prix sont élevés. De ce fait, le stockage apparaît dans le cadre logique comme une action stratégique. Cependant, l'action a été limitée à cette expérimentation qui vise à résoudre des problèmes techniques de conservation.

## 7. LE VOLET ORGANISATIONS PAYSANNES ET AUTO-PROMOTION

### 7.1. Actions réalisées et résultats obtenus

Les activités du projet sont centrées sur des actions qui concernent des individus, d'une part, et les groupes liés au crédit d'autre part. La stratégie de renforcement organisationnel a donc consisté principalement en la mise en place des comités de crédit et des groupes solidaires, puis du conseil d'administration à Vallières.

Cependant, peu de travail d'appui et de structuration des organisations paysannes existantes a été effectué. Il est vrai que la problématique des organisations locales est complexe et que le projet a privilégié une approche pragmatique qui visait à renforcer les capacités de prise en charge des acteurs autour des activités techniques et économiques menées (crédits, boutiques, etc.).

Un inventaire des groupements a été réalisé, afin de définir une stratégie d'appui à ces organisations existantes. Mais ce premier pas n'a pas encore abouti à des actions concrètes, même si certaines séances d'animation avec des méthodes participatives ont été menées. Ce dernier volet qui figure au cadre logique du projet est le moins avancé.

#### La charrue :

Ce projet correspond à un appui à une organisation paysanne locale de Pont Sable, l'OAPS. Il a été mené par la section animation du CPH, à partir de fonds de micro-projet, mais semble-t-il, sans réelle concertation avec l'équipe sur place à Vallières. Il s'agit donc d'une activité concrète d'appui à une organisation paysanne existante, qui à ce titre mérite d'être analysée.

La subvention au départ a été de 22.835 gourdes pour l'achat de 4 bœufs de trait, 2 charrues et d'autres matériels. Deux bœufs sont morts ; un seul a été remplacé. Le capital actuel est estimé à 17.700 gourdes, il y a donc eu décapitalisation.

L'activité permet pourtant des rentrés d'argent et semble rentable, même si les cahiers comptables du groupe ne le mettent pas en évidence. En effet, la réalisation dans la zone de calculs économiques permet de montrer que la prestation de service pour le labour à traction animale est une activité relativement rentable et rémunératrice. La décapitalisation du groupe semble s'expliquer par une mauvaise gestion ainsi que des abus des membres du comité. En effet, l'analyse des cahiers montre que les noms des dirigeants, membres du comité, n'apparaissent jamais dans la liste des prestataires de service. Il est donc fort probable que ces personnes utilisent le service, mais ne le payent pas. Cependant, les cahiers ne sont pas tenus de manière transparente, et l'analyse des chiffres ne permet pas de démontrer ce constat.

L'accaparement de l'activité par les membres du comité est dû à une absence de contrôle social des bases de l'organisation. La démarche du projet (don sans participation financière des membres de l'organisation, manque de suivi) n'a pas permis une gestion transparente de l'activité. Enfin, le suivi a été insuffisant pour amener les dirigeants à présenter régulièrement les comptes de l'activité devant la communauté.

## 7.2. Les organisations paysannes dans la zone

En dépit de la crise des organisations paysannes tant à Vallières qu'à Mombin, elles existent toujours et dans certains cas ont toujours leur propre projet.

Des groupements ont été mis en place en 1978 par le MCC – (église mennonite des Etats-Unis) et le PDPM (Projet de Développement Paysan de Mombin) a été formé en 1987 avec le départ de la mission mennonite. L'organisation développait des activités centrées surtout sur l'agriculture et la santé. Avant le coup d'état PDPM comptait environ 150 groupements, dont 50 de femmes (environ 3000 personnes). Avec le coup d'état les activités des groupements ont été perturbées. Les dirigeants considèrent qu'environ 80 groupements sont actifs à l'heure actuelle. Depuis l'année dernière, l'organisation a repris ses contacts anciens avec le MPNKP (Mouvement Paysan National Congrès Papaye) et vient de changer sa dénomination en Mouvement Paysan de Mombin. Les projets prioritaires définis par l'organisation concernent le stockage et les banques de semences, les boutiques d'intrants agricoles, la diffusion de charrues à traction animale et l'installation de moulins à maïs. L'ensemble de ces projets qui pour l'instant ne disposent pas de moyens correspondent à des problématiques réelles de la zone et des thèmes mobilisateurs pour les paysans de Mombin.

Le MMKZ (Mete Men Kole Zepol) est une organisation créée dans la dynamique des actions de base de l'église catholique à partir de 1978. Avant le coup d'état le MMKZ était présent sur toutes les sections communales et représentait la plus grande organisation de la commune. A cette époque l'église disposait d'un appui financier de différents bailleurs de fonds (dont CEBEMO) et travaillait avec une équipe de 6 animateurs. Le projet était principalement centré sur l'animation et la formation de groupements. Des activités concrètes ont été mises en place : stockage, coopérative d'épargne-crédit et une boutique coopérative. Cette dernière a été créée en 1990 en alliance avec PDPM. Elle entre en crise dès 1991 et ferme définitivement en 1995. L'activité de stockage était déficitaire et a été abandonnée en 1989. L'échec de l'activité d'épargne – crédit a été une cause principale de la crise de l'organisation.

La faillite des activités économiques menées par le MMKZ s'explique principalement par une mauvaise gestion et un accaparement du capital par les dirigeants (prêts non remboursés). A l'heure actuelle on peut considérer que les bases du MMKZ sont déstructurées et que la confiance entre les anciens membres et l'organisation a été rompue (apports en capital social non récupérés par les paysans).

Dans ce contexte de division entre organisations de base rattachées au courant catholique d'une part et protestant d'autre part, le projet a cherché à travailler avec tous les paysans. En outre, puisque le projet de CPH se situait dans la continuité du travail de l'église, il voulait rompre avec une pratique qui privilégiait surtout la communauté catholique. Pour contourner cette situation, le projet a développé une stratégie de travail avec des individus d'une part (ravines, citernes, etc.), et d'autre part, avec des groupes de crédit nouvellement formés sans distinction d'appartenance à des groupements anciens. Finalement, le travail d'appui aux groupements de base, tel qu'annoncé dans le document projet (notamment avec MMKZ), n'a pas abouti. La relation entre le projet et les dirigeants des deux organisations centrales est extrêmement réduite, et se limite par exemple à la participation de quelques personnes dans le comité de gestion du centre de formation de Mombin.

A Vallières l'organisation centrale, le MPV (Mouvement Paysan de Vallières), est également issue de la dynamique de l'église catholique. Malgré certaines difficultés et l'abandon de l'appui concret de l'église actuellement, le MPV existe toujours et développe ses activités propres. Un mouvement de femmes lié au MPV concerne 56 groupements de base. Elles ont des idées de projets de micro-entreprises (confiture, torréfaction de café).

La stratégie du projet face aux organisations paysannes existantes à Vallières présente des caractéristiques similaires qu'à Mombin. Dans la zone de Pont Sable par exemple une organisation ancienne existe dans la localité, l'OAPS (Organisation Agricole de Pont Sable). Cette organisation présente de fortes faiblesses : absence de réelle démocratie interne, poids important d'un groupe réduit de dirigeants et absence de renouvellement de cadres, peu de transparence dans la gestion des activités. Le projet s'est appuyé sur ces dirigeants pour la mise en œuvre des activités individuelles, mais en cherchant à ne pas les réserver aux seuls membres de l'organisation. Pour le crédit le projet a favorisé la création de groupes et de comités ouverts à tous. La boutique était censée être gérée par un comité élu par les bénéficiaires du crédit, cependant dans la pratique elle est prise en charge par le groupe réduit de dirigeants, et même dans ce cas par une seule personne (le président de l'OAPS). On peut affirmer qu'il existe une certaine ambiguïté dans la démarche du projet : elle cherche à contourner l'organisation pour éviter ses faiblesses, mais cependant s'appuie sur le groupe de dirigeants, mais ne développe pas directement une stratégie pour renforcer la capacité de l'organisation à résoudre ses problèmes.

Il est important de souligner l'existence de 48 groupes de producteurs de café impulsés par le projet IICA qui n'a duré qu'une année en 1999. Cependant, grâce à l'apport de 15 gourdes par producteur pour l'acquisition du terrain sur lequel a été construit le centre de lavage, qui a permis de réunir 10.800 gourdes, les paysans se sont appropriés l'action malgré le retrait de l'IICA.

En conclusion, on peut affirmer qu'il existe une base organisationnelle dans l'aire du projet, dans certains cas avec des difficultés, mais que le projet n'a pas su renforcer dans une dynamique d'auto-promotion.

## 8. LE VOLET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU CPH

PROTOS a apporté continuellement au cours du déroulement du projet un appui méthodologique à l'équipe. Ce suivi a permis d'impulser une réflexion sur les stratégies mises en œuvre et l'utilisation de certains outils méthodologiques : gestion participative du cycle de projet, méthodologies d'animation de processus de réflexion avec des groupes sur les problèmes et les solutions (méthode MARP), outils de suivi du projet à partir du cadre logique, etc.

Différentes actions de formation ont été organisées afin de consolider les capacités méthodologiques des membres de l'équipe du CPH :

- L'agronome Erlande Egalité a suivi une formation de qualité en Belgique durant une période de 3 mois sur le thème «planification, gestion et évaluation des actions de développement durable». Cette expérience lui permet aujourd'hui d'assumer un rôle leader au sein du CPH sur les aspects méthodologiques ;
- L'agronome béninois, Martinien Dhossou, a accompagné l'équipe durant plusieurs mois, et cela a permis d'avancer concrètement avec l'équipe sur les approches participatives et l'auto-promotion ;
- Différents techniciens ont bénéficié de formations techniques et méthodologiques diverses (agro-foresterie et développement durable, greffage d'arbres fruitiers, conservation des sols, etc.) ;
- Des membres de l'équipe ont bénéficié des formations organisées par PROTOS dans le cadre du projet de renforcement institutionnel du MPP, sur le thème de la gestion du cycle de projets.

Il est important de noter que différents ateliers de réflexion et d'évaluation ont été organisés avec la participation de toute l'équipe, qui ont été l'occasion non seulement de réfléchir à la stratégie du projet, mais aussi d'utiliser concrètement les outils méthodologiques proposés (cadre logique, analyse SWOT).

De manière générale on peut affirmer que les membres de l'équipe maîtrisent les outils proposés, tant sur le terrain avec les groupes de base (méthode MARP), que pour le suivi global du projet (cadre logique).

Sur certains thèmes spécifiques, comme la micro-irrigation, le suivi effectué par PROTOS a permis d'impulser une réelle réflexion sur les stratégies. Les méthodologies d'accompagnement des organisations d'irrigants semblent être un résultat concret de l'appui de PROTOS. La réflexion sur le thème du crédit a également été fortement appuyée par PROTOS. Cela a conduit notamment à l'étude réalisée par le bureau d'étude spécialisé CAFEM qui a permis de capitaliser l'expérience et de faire un bilan pour réorienter la stratégie.

Il était prévu que le CPH affine son savoir-faire en matière de recherche-action-vulgarisation et que cette approche devienne la spécificité de l'institution. En réalité, cette démarche n'a pas donné jusqu'à présent les résultats escomptés, et la capitalisation de l'expérience est insuffisante pour pouvoir aller plus loin.

Enfin, le CPH a développé ses relations avec d'autres institutions valorisant ainsi ses expériences et son savoir-faire en matière de développement agricole. C'est le cas

notamment pour ses échanges avec le MPP (Mouvement Paysan de Papaye) et sa participation à différentes plates-formes thématiques d'échanges entre ONG.

## **9. ANALYSE DE LA STRATEGIE GLOBALE DU PROJET**

### **9.1. Forces et faiblesses de la stratégie**

#### Les aspects positifs :

- Pour l'action crédit le projet a développé une stratégie qui permet d'avoir un impact large. Des mesures ont été prises pour éviter une confusion entre donation et crédit, démarche qui est comprise par les acteurs ; l'excellent taux de remboursement en est la preuve. Une réflexion a été développée pour aller vers une institutionnalisation et une prise en charge du système de crédit par les acteurs locaux.
- L'action boutique d'intrant est positive puisqu'elle a permis de contribuer à un important développement des cultures légumières, principalement le chou.
- La démarche de recherche – action mise en œuvre principalement sur la conservation des grains et les techniques d'irrigation est pertinente d'un point de vue méthodologique.
- L'équipe du projet a acquis un savoir-faire en matière de greffage d'arbres fruitiers qui a été diffusé dans le milieu paysan. Il s'agit là d'un acquis précieux.
- La démarche de formation mise en œuvre autour des différents axes techniques est pertinente et a généré des résultats satisfaisants du point de vue de l'appropriation par les paysans des innovations proposées.
- En ce qui concerne les infrastructures productives (micro-barrages, citernes), le projet a développé une approche intéressante : démarche contractuelle entre bénéficiaires et projets, participation financière des bénéficiaires, réflexion sur la prise en charge et la durabilité (formation caisse, entretien, etc.). L'effort pour résoudre les problèmes fonciers dans les micro-barrages est à souligner.

#### Les faiblesses des stratégies :

- Un certain cloisonnement et un manque d'articulation des trois volets : Le cadre logique prévoit trois grands volets, 1. Maîtrise de l'eau, 2. Accès aux intrants, 3. Appui aux organisations. La plupart des activités techniques, du volet 1 et 2, concernent des individus et ne viennent pas directement renforcer le troisième volet. Cela ne signifie pas qu'une approche individuelle n'est pas pertinente pour certains aspects, bien au contraire, mais dans ce cadre le travail de renforcement des organisations n'a pas pu trouver un support concret. Le crédit permet de renforcer des activités économiques que privilégient les familles, notamment les cultures sous pluie, le petit élevage et le commerce. Mais celles-ci ne sont pas consolidées par les activités d'assistance technique et les innovations proposées par le projet. De la même façon, cela ne signifie qu'il s'agit de retourner à un concept de crédit encadré. L'approche du crédit à libre disponibilité est totalement pertinente.

- Dispersion géographique qui s'explique par l'histoire de l'action : Le projet intervient dans 9 zones à Mombin et 7 à Vallières. Il s'agit en fait d'activités centrées sur de petites localités, souvent éloignées les unes des autres. Cette dispersion s'explique dans un cas par la continuité du projet de l'église par le CPH (au départ les zones correspondent aux chapelles dispersées) et dans l'autre cas aux anciennes zones de travail du CPH sur la pisciculture (choix conditionné par l'existence d'un potentiel pour cette activité). Cette dispersion constitue une contrainte importante pour l'efficacité du projet, notamment en raison des déplacements importants, des difficultés d'accès, du suivi continu limité dû au personnel réduit par rapport au nombre de zones.
- La stratégie est centrée principalement sur la maîtrise de l'eau qui n'est pas toujours l'entrée qui présente le plus de potentiel dans la zone. Le recherche de sites aptes à une valorisation de l'eau (micro-barrage) implique une dispersion géographique des activités et des pertes de temps.
- La stratégie du projet pour favoriser la prise en charge par les acteurs consiste souvent à former des comités (cas des boutiques, de la charrue, du crédit). Cependant, les conditions ne sont pas réunies pour permettre un contrôle des bases sur ces comités. Puisque les acteurs de base n'ont pas réalisé d'apports financiers et que les membres ne sont pas formellement identifiés, l'appropriation n'est pas assurée. Par ailleurs, le suivi n'est pas suffisamment strict pour amener les leaders à gérer les activités de manière transparente et de rendre de façon permanente des comptes à la collectivité. La situation du conseil d'administration de Vallières, qui réunit des leaders et des notables, mais sans implication réelle des bases, est une illustration de ce problème. D'autre part, la stratégie qui consiste à monter une activité et la gérer depuis l'équipe projet, comme la boutique centrale, et la transférer par la suite, pose des problèmes de durabilité.
- Même si le document de projet insiste sur une démarche d'appui à des processus (identification des problématiques, des priorités d'action, mise en œuvre), en réalité il existe une tendance à privilégier un « paquet » d'activités qui est le même dans chaque zone et qui ne s'adapte pas toujours aux problématiques réelles et aux thèmes porteurs dans chaque zone.

## **9.2. L'organisation interne de l'équipe et du CPH**

Les rôles des différents membres de l'équipe sont clairement définis : 2 techniciens sont responsables du crédit, 5 techniciens et 1 animatrice sont responsables des différentes activités dans des zones spécifiques, et un agronome est chargé de la coordination de l'ensemble. L'équipe se réunit régulièrement pour planifier son activité et évaluer l'action. Chaque technicien produit un rapport trimestriel qui fait le bilan des activités et même souvent un inventaire des résultats obtenus (par citerne ou par ravine aménagée par exemple). De manière globale, le suivi du projet et les rapports destinés à l'externe sont réalisés à partir d'un cadre logique pourvu d'indicateurs objectivement vérifiables.

Les outils de suivi-évaluation existent et l'information est analysée d'un point de vue qualitatif dans différentes instances, avec notamment l'appui du bureau du CPH à Port-au-Prince. La réflexion est alors poussée sur les questions de reproductibilité, d'appropriation et de durabilité de l'action. Il est à ce titre intéressant de constater que nombre de conclusions de notre évaluation sont présentes dans différents rapports produits par l'équipe et ont été débattues dans ces instances.



La faiblesse du système réside peut-être dans la capacité limitée des techniciens de terrain d'aller plus loin que la réalisation des activités, et de développer un esprit critique sur les actions menées. En effet, l'équipe de techniciens ne dispose pas aujourd'hui des outils nécessaires pour rendre opérationnelle des démarches d'auto-promotion ou d'appui à des processus. Par exemple pour une démarche de recherche / développement sur la culture maraîchère en bordure de rivière, l'appui des agronomes reste nécessaire pour mettre en place des outils de diagnostic (identifier les contraintes) et des propositions agronomiques. De la même façon, pour le renforcement des organisations paysannes, les techniciens ont été formés à l'usage de certains outils, mais ont besoin d'un appui méthodologique pour mettre en œuvre de réelles stratégies d'appui.

Or, dans la dernière phase, le choix a été fait de ne garder qu'un seul agronome pour la coordination des deux zones. Il est évident que cela représente un facteur limitant pour orienter les stratégies et développer les méthodes.

Le CPH dispose d'un savoir-faire en terme d'animation et d'ingénierie sociale. Le secteur animation à Port-au-Prince, aujourd'hui intégré au secteur hydraulique, dispose de méthodes pour le diagnostic et la préparation de projets avec des groupes et des organisations, pour la planification, la négociation d'accords et le suivi-évaluation des projets d'eau potable. Un travail a également été mené sur les questions de genre. Cependant, l'appui du secteur animation sur le projet agricole de Mombin et Vallières a été limité à des interventions ponctuelles : appui au moment de la planification du projet, atelier avec l'équipe sur l'approche genre, formation de l'équipe sur des outils de planification participative ou l'organisation d'un séminaire sur la démarche de vulgarisation de « paysans à paysans ». Ces apports méthodologiques semblent avoir été limités au transfert d'outils, mais n'ont pas permis d'aborder les questions de fonds de définition d'une stratégie d'appui à l'auto-promotion et de renforcement des organisations paysannes.

La section agricole a un besoin important de renforcer sa stratégie d'animation. Dans ce sens une implication plus effective de la section animation serait souhaitable. Cependant, plus qu'un appui ponctuel, c'est un travail d'accompagnement permanent qui serait nécessaire. Sans doute l'intégration à l'équipe de compétences sur les questions organisationnelles serait-elle souhaitable.

Jusqu'à présent l'appui à l'équipe du projet pour mener une réflexion critique sur son action a été développée par la coordination du secteur agricole, assumée jusqu'en 2000 par la coopérante de PROTOS. L'ancienne agronome de Vallières occupe aujourd'hui ce poste. L'enjeu pour l'avenir sera de renforcer son rôle afin que son action permette de contribuer à la capitalisation d'expérience et l'orientation des stratégies du projet.

### **9.3. Relation avec d'autres acteurs**

A Vallières, les deux institutions dont les actions se recoupent avec celles du CPH sont PAM et FONKOZE :

- Le PAM intervient davantage dans la construction de routes et la protection de ravines qui ne sont pas à usage agricole. Donc la démarche assistancielle du PAM n'a que peu de conséquences gênantes pour le projet.
- Sur le crédit, FONKOZE a une démarche similaire à celle CPH, notamment le principe des groupes solidaires, cependant l'institution intervient davantage sur les populations des bourgs et ne semble pas intéressée par un travail en milieu paysan.

A Mombin différents intervenants travaillent les mêmes thèmes que le CPH :

- Le PAM intervient sur la conservation des sols, mais avec une démarche de rémunération du travail des paysans par de l'aide alimentaire. Une harmonisation avec la démarche du CPH qui vise la participation de la famille à l'investissement, semble donc difficile à mettre en œuvre.
- CARITAS et DID travaillent le thème du crédit. Etant donné la limite de l'action de CARITAS (8 bénéficiaires) un effort d'harmonisation des approches ne vaudrait pas la peine. Le DID vient de démarrer un travail d'appui à la caisse populaire du bourg. Même si l'approche est différente de celle du CPH, des articulations pourront certainement être développées dans l'avenir.
- Voisin Mondial intervient à La Victoire sur le renforcement organisationnel. Pour l'instant la concertation entre CPH et Voisin Mondial est limitée. Si le CPH décide dans l'avenir de renforcer ses activités d'appui aux organisations existantes une concertation avec cette institution deviendrait pertinente.

## 10. PROPOSITIONS

### 10.1. Les activités qui méritent d'être poursuivies et renforcées

#### Les boutiques d'intrants :

Les boutiques d'intrant sont des activités pertinentes qui répondent à des enjeux locaux. Elles méritent donc d'être poursuivies et renforcées. Face aux problèmes d'une trop faible prise en charge des boutiques décentralisées par les organisations, il serait nécessaire de développer une approche de type coopérative, avec une identification claire des membres et un apport en capital de leur part. La même démarche devrait être adoptée pour garantir la pérennité de la boutique centrale de Vallières. La construction du local est presque terminée, celle-ci ne peut être mise en question à ce stade d'avancement. Cependant, il serait nécessaire de renforcer un travail avec les organisations de base et d'exiger de leur part un apport en capital, au moins pour l'acquisition du stock de marchandises pour la nouvelle activité commerciale de vivre qui est prévue.

D'autre part, une fonction de conseil devrait être développée à partir des boutiques d'intrants, notamment pour l'utilisation des produits phytosanitaires pour les légumes. Une action parallèle de formation des vendeurs et d'assistance technique sur le terrain devrait être envisagée dans ce sens.

#### Pépinières :

Tant à Vallières qu'à Mombin, les paysans sont demandeurs de pépinières et sont prêts à investir du temps et des moyens dans ces activités. Cette motivation des paysans est un atout qui n'existe plus dans de nombreuses zones rurales d'Haïti affectées par les démarches paternalistes de certains projets de reboisement. Le projet n'exploite peut-être pas suffisamment cet atout. Les pépinières ont constitué une action complémentaire à d'autres activités (aménagement de ravines, protection des sources), plus qu'un axe stratégique en soi. Il serait pourtant intéressant d'étendre l'action, d'y consacrer plus de moyens et de réfléchir à une stratégie avec les groupements paysans existants. Enfin, une amélioration technique dans la conduite des pépinières serait nécessaire, principalement dans la préparation des substrats (matière organique).

### Le crédit :

La réflexion et la réorientation de la stratégie de crédit sont en cours. L'effort d'institutionnalisation devra être poursuivi.

### Les micro-barrages :

Les constructions de micro-barrages sur les sites déjà identifiés par le projet méritent d'être poursuivies. Cependant, étant donné le potentiel limité dans la zone, cette action ne pourra pas représenter un axe porteur pour une éventuelle phase suivante.

## **10.2. Les activités qui devraient être suspendues**

### Les aménagements de ravines à Mombin :

Dans sa forme actuelle, l'action d'aménagement de ravines à Mombin n'est pas durable. Il serait plus pertinent d'investir dans l'avenir ces moyens dans des thèmes plus porteurs. Face à l'intérêt des paysans pour les cultures pérennes et fruitières, l'entrée pourrait être davantage la mise en place de jardins boisés et fruitiers, notamment par la multiplication des pépinières. Dans ce cadre, des aménagements de ravines pourraient être développés, s'ils sont nécessaires. Mais, l'aménagement de concernerait plus une ligne d'action en tant que telle.

### Les citernes :

Le projet a pris l'option de réparer certaines citernes à Vallières. Cela correspond à une manière d'assumer sa part de responsabilité de l'échec des premières constructions. Cependant, le projet a choisi de sélectionner les bénéficiaires les plus motivés et les plus intéressés par une réelle mise en valeur. Même si cette sélection n'est pas facile à effectuer (comment déterminer qui est motivé ?), il s'agit là d'un choix pertinent. Réparer l'ensemble des citernes conduirait à renforcer davantage la position attentiste des bénéficiaires.

Etant donné les différents problèmes soulevés, l'évaluation recommande de ne pas poursuivre la construction de nouvelles citernes. Même si un modèle technique moins coûteux pouvait être développé, il vaut mieux employer ces moyens dans d'autres actions de plus grand impact. Les dynamiques paysannes sont ailleurs, et les citernes ne représentent pas un levier de changement significatif.

## **10.3. Des problématiques importantes qui méritent d'être approfondies**

Il semble important d'identifier avec les organisations paysannes des problématiques et des dynamiques spécifiques à chaque zone. Le projet devrait de cette manière développer des stratégies différenciées par zone, plus qu'une approche unique pour toute la région. Nous présenterons quelques pistes à approfondir pour les deux zones de Mombin et Vallières qui correspondent à deux grandes entités très distinctes. Il est cependant probable, que dans l'avenir, une approche plus fine, par localité au sein de ces zones, soit nécessaire.

### **Zone de Mombin**

### Problématique de manques – avocats et cultures permanentes à haute valeur ajoutée :

- La mangue représente un potentiel à Mombin : le nombre de manguiers est très important et les paysans ne les coupent pas pour en faire du charbon comme c'est le cas ailleurs. Les variétés sont de bonne qualité (Jean-Marie qui est appréciée en République Dominicaine, et Madame Laurent, mango blanc, Baptiste, qui sont appréciées localement). La saison de récolte s'étend sur une période plus longue que dans d'autres zones.
- Une nouvelle dynamique de commercialisation se met progressivement en place, avec des commerçants qui entrent dans la zone pour acheter de la mangue depuis 2 à 3 ans. Cela peut s'expliquer par une nouvelle demande sur le marché, poussée par les volumes d'exportation de la mangue d'Haïti (Etats-Unis, République Dominicaine). Cependant, les prix offerts aux producteurs sont encore très bas : de l'ordre du coût d'opportunité de la main d'œuvre de cueillette. Les paysans considèrent qu'à ce prix le travail est insuffisamment rémunéré.
- Avec la pratique du brûlis et de l'élevage libre, un problème de non-renouvellement des avocatiers se pose.
- Une action de surgreffage des manguiers et avocatiers permettrait d'obtenir des effets rapidement. Le projet a développé un savoir-faire dans ce domaine, mais qui pour l'instant semble insuffisamment exploité. Ce thème mériterait une intervention visant un large impact (type campagne).
- Le développement de pépinières permettrait de renforcer certaines dynamiques de cultures pérennes qui intéressent les paysans : papaye, citron greffé, etc. D'autre part, des appuis au développement de certaines cultures permanentes et rémunératrices (ananas, banane, tayo, canne) pourraient être envisagés, notamment par la diffusion de matériel végétal dans des zones où il est insuffisant. Les aménagements de ravines pourraient alors constituer une stratégie complémentaire à une action de ce type, principalement centrée sur le développement de cultures permanentes et pérennes.
- Le problème de l'élevage libre, un frein important pour ces activités, pourrait alors être travaillé plus efficacement. Le renforcement du contrôle social sur la divagation des animaux devrait constituer un thème de travail avec les organisations paysannes. Enfin, la pertinence de la recherche d'alternatives pour l'alimentation des animaux devrait être discutée et approfondie avec les paysans.
- Actuellement, la commercialisation de ces produits, notamment la mangue, est fortement limitée par l'absence de bonnes voies de communication. Selon l'évolution des dynamiques de marché, à moyen terme, une action autour de la commercialisation de la mangue pourrait constituer un levier de changement. Il serait pertinent d'approfondir cette problématique et de mieux comprendre la dynamique du marché en relation avec la mangue de Mombin.

### Problématique traction animale et main d'œuvre

De manière générale, la zone se caractérise par un sous équipement pour le labour à traction animale. Les paysans font appel à des travailleurs d'ailleurs (Cerca Carjaval, Pignon) et une grande majorité des terres qui peuvent être labourées par des bœufs, sont préparées manuellement. Or, la zone est marquée par une forte migration de la main

d'œuvre masculine jeune vers la République Dominicaine où, malgré les difficultés de différents types, le travail non spécialisé est payé trois fois plus que dans la zone de Mombin. Enfin, il est important de souligner que la pratique du brûlis est due principalement à des contraintes de main d'œuvre pour la préparation des sols. Le labour à traction animale constitue donc une problématique importante pour la zone de Mombin, mais aussi pour certaines localités de Vallières. Il serait important de mieux capitaliser l'expérience menée à Vallières, et d'approfondir l'analyse avec les organisations paysannes, afin de définir éventuellement une stratégie sur ce thème.

#### Problématique du stockage et semences

La production vivrière, notamment de pois et de maïs, reste au cœur des stratégies économiques paysannes. L'achat de semences représente un investissement important, surtout pour le pois, et une contrainte de premier ordre. Le projet ne touche que partiellement cette problématique par le crédit agricole.

D'autre part, la qualité des semences est un problème de poids. Le CPH a développé des contacts avec le projet semence de la FAO, mais aucune garantie ne semble exister sur la qualité des semences proposées.

Enfin, avec la forte variation saisonnière des prix, le stockage reste une action mobilisatrice pour les paysans. Les problématiques de stockage (achat-vente) et de semences, permettraient d'envisager des actions qui formeraient un support concret aux stratégies de renforcement de groupements paysans.

#### Problématique du petit élevage

Le petit élevage reste également un thème mobilisateur pour les paysans, tant à Vallières qu'à Mombin, car il permet des résultats économiques satisfaisants et un moindre risque que l'agriculture. Le projet touche à cette problématique à travers le crédit (chaque paysan qui utilise le crédit pour l'agriculture, investi parallèlement dans le petit élevage), mais actuellement aucune assistance technique ne vient le renforcer. Vers 1997, l'équipe du projet à Mombin avait appuyé la formation d'agents vétérinaires en concertation avec l'ONG spécialisée dans ce domaine, Veterimed. Cependant, cette action n'a pas eu de suites, et la santé animale constitue toujours un problème de premier ordre.

### **Zone de Vallières**

#### La problématique de la culture légumière en bordure de rivières

La culture de choux a une grande importance dans les zones hautes de Vallières. Elle a également une relative importance dans certaines localités de Mombin.

Un travail de recherche-développement sur ce thème qui consisterait à identifier des contraintes agronomiques et de recherche de solutions, serait pertinent. Il pourrait concerner notamment les problèmes phytosanitaires et l'utilisation raisonnée des produits chimiques que les paysans de la zone ne connaissent absolument pas. Un travail sur l'amélioration des pratiques d'irrigation pourrait également constituer un axe fort.

Enfin, une meilleure connaissance du marché local serait nécessaire pour accompagner d'éventuelles stratégies de diversification de la production ou même de commercialisation : qualité et périodes de production des zones concurrentes de la région nord, demande locale de certains produits adaptés aux conditions de la zone comme la carotte, le petit pois ou la pomme de terre, possibilités d'exportation vers la République Dominicaine voisine.

### Problématique du café :

Au cours des dernières décennies, la production de café à Vallières semble avoir baissé d'environ 50%. Comme dans de nombreuses zones caféières du pays, les causes de cette baisse concernent la concurrence du vivrier et une dégradation généralisée de la filière. Selon le représentant des groupes de producteurs formés par l'IICA, 300 à 400 sacs pourraient être facilement collectés (environ un conteneur). Chaque famille produit toujours environ 30 à 50 livres de café. Donc, un certain niveau de production existe toujours, même s'il a beaucoup baissé. Les grands problèmes du café de Vallières aujourd'hui concernent les difficultés de commercialisation et en conséquence l'absence de rénovation des plantations par les paysans.

L'expérience de l'IICA montre pourtant que les paysans sont intéressés par une action de rénovation et d'extension de leurs jardins caféiers. Ce travail, abandonné après une seule année par l'IICA, mériterait d'être poursuivi.

Cependant, pour qu'une action sur le café ait un impact significatif, il serait nécessaire de prévoir une certaine taille d'intervention (en terme de nombre de bénéficiaires et de plantules produites) et de considérer une approche globale de la filière. Il est vrai que la baisse des cours mondiaux est structurelle et devrait se maintenir dans les trois prochaines années. L'époque n'est donc pas forcément favorable à une action de relance de la commercialisation. Cependant, la stratégie pourrait être centrée dans un premier temps sur une alliance avec d'autres (par exemple les coopératives de Carice et Mont Organisé) ou sur le café pilé, puis dans un second temps, avec l'accroissement de la production, sur la commercialisation de café lavé. Une stratégie d'accès au marché équitable pourrait alors être envisagée.

## **10.4. Propositions sur les stratégies globales du projet**

De manière globale, l'évaluation permet d'avancer quelques grandes lignes de réflexion sur les orientations stratégiques futures du projet :

- Les stratégies devraient être orientées vers un travail qui permet un plus large impact en terme de nombre de bénéficiaires. Une meilleure articulation des activités avec les organisations paysannes existantes et le choix des thèmes les plus porteurs devraient le permettre.
- L'appui à l'auto-promotion des organisations paysannes devra reposer sur des activités économiques concrètes : micro-entreprises de transformation, moulins, stockage, boutiques,... Cela ne veut pas dire que l'appui aux activités économiques familiales ne sont pas pertinentes, au contraire. Un travail d'analyse de problèmes et de définition de stratégies pourra être développé avec ces organisations, même si cela concerne des activités individuelles.
- De manière générale, il serait important d'aborder les actions économiques collectives sur le principe d'un apport en capital des membres. Cela afin de favoriser un contrôle

social et une appropriation par les bases, et aussi afin de rompre avec un certain attentisme des groupements. Cependant, l'apport en capital n'est pas une condition suffisante. L'essentiel est d'accompagner le développement d'une pratique quotidienne de gestion transparente. Dans ce sens, un travail de fond sera nécessaire pour garantir la démocratie interne des organisations et pour former de nouveaux cadres paysans. Il serait utile de négocier avec chaque organisation ou comité des procédures précises de gestion : qui effectue le contrôle ? Avec quelle périodicité ? Quand et devant qui les dirigeants doivent-ils rendre les comptes ? Cela permettrait d'établir des indicateurs qui serviraient aux techniciens de mesurer plus clairement l'évolution des capacités des organisations.

- La démarche de recherche – développement initiée par le projet sur des thèmes comme les pompes ou le stockage devrait être renforcée et étendue. Ce type de méthode devrait être mis en place notamment sur les aspects davantage agronomiques pour l'accompagnement à la production de légumes, ou même d'arbres fruitiers et de café.
- Le projet a opté pour une stratégie future de renforcement d'une structure paysanne en capacité d'administrer le système de crédit. Ce processus d'institutionnalisation devrait s'effectuer de manière autonome par rapport aux organisations paysannes existantes, car il n'est pas forcément sain de mélanger les rôles et les activités. La création d'une institution spécialisée dans la gestion du système de micro-finance est préférable. Les autres activités économiques peuvent être développées ou débattues avec les groupements paysans existants. Cela permettrait de lever certaines ambiguïtés dans la démarche du projet vis-à-vis des organisations.
- Si le système de crédit s'institutionnalise, et s'il se forme une organisation spécifique qui rassemble des représentants des différents groupes de clients, le conseil d'administration actuel à Vallières n'aurait plus le même sens. Peut-être serait-il alors intéressant de le faire évoluer vers une sorte d'espace de concertation entre les organisations paysannes de la zone, la municipalité et les différents acteurs qui interviennent sur le développement rural. La participation du maire et de différentes personnalités du bourg dans cet espace prendrait alors davantage de sens ; celui de créer une synergie entre les actions des organisations paysannes, du bourg et des élus locaux.
- Il serait important d'approfondir la réflexion sur le développement des capacités de l'équipe du projet. Comment favoriser le sens critique des techniciens sur la pertinence de leur action ? Comment renforcer leurs pratiques par des méthodes qui visent la prise en charge des actions par les organisations ? Est-il nécessaire de renforcer l'équipe par des compétences sur le renforcement des organisations ? Est-ce réaliste de maintenir un seul agronome sur une zone aussi vaste et dispersée ?

## **11. LES LEÇONS DE L'EXPERIENCE POUR UNE STRATEGIE AGRICOLE DU CPH**

Préciser et formuler les stratégies du secteur agricole du CPH sont des tâches qui correspondent à une étape ultérieure. Cependant, celles-ci doivent s'appuyer sur les résultats de cette évaluation. Aussi, tenterons-nous de mettre en évidence les principaux points de réflexion qui nous semblent utiles pour ce processus d'élaboration stratégique.

- Le savoir-faire du CPH dans le domaine de la maîtrise de l'eau :

A travers le projet à Mombin et Vallières, le CPH a acquis une expérience intéressante sur le thème de l'intervention dans de petits périmètres irrigués et de la construction d'infrastructures pour la maîtrise de l'eau (citerne, micro-barrages, etc.). Par ailleurs, le savoir-faire de la section hydraulique du CPH a été valorisé, tant sur le plan technique que du point de vue de l'ingénierie sociale. Dans l'avenir cette expérience pourrait certainement être valorisée plus efficacement par le secteur agricole.

Au niveau national la gestion de l'irrigation représente un thème porteur et prioritaire. Peu d'institutions se sont spécialisées sur cet axe d'intervention. Il semble donc pertinent pour le CPH de valoriser son expérience et de l'inscrire dans l'avenir au cœur de sa stratégie d'intervention.

Cependant, comme le met en évidence l'évaluation, la pertinence du thème maîtrise de l'eau dépend du contexte et des zones. Il ne représente pas toujours un levier de changement suffisant pour constituer une entrée réellement mobilisatrice. Il ne s'agit donc pas de faire de l'hydraulique agricole un axe stratégique pour toutes les zones, mais essentiellement dans les régions où l'irrigation a une certaine importance.

- L'importance d'une approche filière :

L'évaluation met en évidence le potentiel que représente certaines filières dans la zone de Mombin et Vallières. Si l'approche filière consiste à intégrer l'amélioration des conditions en amont et en aval de la production, le CPH dispose d'une première expérience significative sur la problématique des légumes. En effet, le projet a accumulé un savoir-faire sur la mise en place de boutiques d'intrants qui est une condition nécessaire au développement de ces productions. Le même constat peut être fait sur la production fruitière avec la mise en place des pépinières et la formation sur le greffage. L'approche devrait être étendue aux questions de commercialisation et de connaissance des marchés dans l'avenir.

- Les acquis sur le crédit :

L'expérience du crédit, construit sur le principe des caisses villageoises, constitue le principal capital du CPH. Les conditions favorables à une future prise en charge du système par une organisation locale représentent un avantage important. La systématisation de cette expérience devrait permettre au CPH de consolider des méthodes et un savoir-faire qui pourraient être valorisés au sein d'une stratégie globale du secteur agricole.

- Les approches méthodologiques :

Le projet a accumulé de l'expérience dans l'usage d'un certain nombre d'outils participatifs de diagnostic, de planification et d'évaluation. Par contre, l'évaluation met en évidence des faiblesses au niveau de la conception d'une stratégie plus globale d'auto-promotion et de renforcement des organisations. Une capitalisation de l'expérience et une réflexion sur le fond, devraient permettre dans l'avenir de dessiner une stratégie plus globale d'accompagnement de la prise en charge des actions par les organisations locales.